



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Commission Electorale Nationale Indépendante – CENI Burkina Faso

Rapport public 2022-2023



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| SIGLES ET ABBREVIATIONS | 5 |
| PREFACE | 8 |
| INTRODUCTION | 10 |
| PARTIE I : UNE ADMINISTRATION ELECTORALE PLUS RESILIENTE ET PLUS PROFESSIONNELLE | 12 |
| I. LA CONSTRUCTION D’UNE APPROCHE BURKINABÈ DE RÉSILIENCE ÉLECTORALE | 12 |
| II. LA POURSUITE DE LA PROFESSIONNALISATION DE L’ADMINISTRATION ÉLECTORALE ET DES AUTRES ACTEURS | 19 |
| III. LE RENFORCEMENT DU PILOTAGE INSTITUTIONNEL | 29 |
| PARTIE II : LES ACTIVITES PREPARATOIRES DES ELECTIONS DE SORTIE DE TRANSITION | 47 |
| I. LA CENI DANS LA TRANSITION | 47 |
| II. L’ÉLABORATION DES OUTILS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS POUR UNE ORGANISATION RÉUSSIE DES ÉLECTIONS DE SORTIE DE TRANSITION | 58 |
| PARTIE III : BILAN ADMINISTRATIF, FINANCIER ET COMPTABLE | 73 |
| I. SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES | 73 |
| II. BILAN DE L’EXÉCUTION DU BUDGET « FONCTIONNEMENT 2022 » | 74 |
| III. LES CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES DE LA CENI EN 2023 | 76 |
| PARTIE IV : DEFIS ET PERSPECTIVES DE LA CENI | 77 |
| I. UNE MOBILISATION DES ACTEURS ET UN CONSENSUS SUR LE PROCESSUS ÉLECTORAL DE SORTIE DE TRANSITION | 77 |
| II. UN AGENDA ÉLECTORAL ET UN CHRONOGRAMME OPÉRATIONNEL ADAPTÉ | 78 |
| III. UNE MOBILISATION CONSÉQUENTE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES | 78 |
| CONCLUSION | 79 |

Sigles et abréviations

AAEA : Association des autorités électorales africaines

AG : Assemblée Générale

AIGE : Autorité Indépendante de Gestion des Elections

AJEA : Association Jeunesse Espoir d’Afrique

ALG : Africa Label Group

ALT : Assemblée Législative de Transition

AN : Assemblée Nationale

AP : Assemblée Plénière

APF : Assemblée Parlementaire de la Francophonie

ARGA : Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique

ASCE/LC : Autorité supérieure du contrôle d’Etat et de lutte contre la corruption

AWEB : Association des autorités électorales mondiales

BRIDGE: Building Resources In Democracy, Governance and Elections

CAB : Cabinet

CAGIDH : Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Droits Humains

CDPH : Convention relative aux droits des Personnes Handicapées

CEDEAO : Communauté Economique des États de l’Afrique de l’Ouest

CENI : Commission électorale nationale indépendante

CFA : Communauté Francophone d’Afrique

CGD : Centre pour la Gouvernance Démocratique

CIFOEB : Centre d’Information, de Formation et d’Etudes sur le Budget

CNDH : Commission Nationale des Droits Humains

CNIB : Carte Nationale d’Identité Burkinabè

COCEN : Coalition pour l’Observation Citoyenne des Elections au Niger

CODEL : Convention des organisations de la société civile pour l'Observation Domestique des Elections

CONAP Genre : Conseil National pour la Promotion du Genre

CSC : Conseil Supérieur de la Communication

DAF : Direction de l'Administration et des Finances

DCEC : Direction de la Communication et de l'Education Citoyenne

DMP : Direction des Marchés Publics

DOE : Direction des Operations Electorales

DPC : Direction de la Protection Civile

ECES : Centre européen d'appui électoral

FDS : Forces de Défense et de Sécurité

GERDDESS : Groupe d'Etudes et de Recherche sur la Démocratie et le Développement Economique et Social

IDEA International : Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Électorale

IFES : Fondation internationale pour les systèmes électoraux

MAC : Maison d'Arrêt et de Correction

MAECRBE : Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des Burkinabè de l'extérieur

MATDS : Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la sécurité

MEPA : Master en politique et administration électorales

MEFP : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective

MPSR : Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration

MUTRACENI : Mutuelle des Travailleurs de la Commission électorale nationale indépendante

NAM: Needs Assessment Mission

NDI: National Democratic Institute

OGE : Organe de Gestion des Elections

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONI : Office National d'Identification

OSC : Organisation de la Société Civile

PAPE : Projet d'Appui aux Processus Electoraux

PDI : Personne Déplacée Interne

PNG : Politique Nationale Genre

PNUD : Programme des Nations Unis pour le Développement

PPDTIE: Promoting Peaceful, Democratic, Transparent and Inclusive Elections

PTF : Partenaire technique et financier

RECEF : Réseau des Compétences Electorales Francophones

REN-LAC : Réseau National de Lutte Anti-Corruption

RESAO : Réseau des structures de gestion électorale en Afrique de l'Ouest

RFR : Rapid and Flexible Response

SBDC : Société Burkinabè de Droit Constitutionnel

SG : Secrétariat Général

SNG : Stratégie Nationale Genre

TGI : Tribunal de Grande Instance

TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

UNITAR : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

USAID: United States Agency For International Development

WANEP: West Africa Network for Peacebuilding

Préface

La vie politique de ces douze (12) derniers mois au Burkina Faso a été marquée par l'adoption, le 14 octobre 2022, d'une nouvelle Charte de la Transition suite à l'avènement du Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration (MPSR). Le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) adopté par les nouvelles autorités prévoit de :

- lutter contre le terrorisme et de restaurer l'intégrité territoriale,
- répondre à la crise humanitaire, refonder l'Etat et améliorer la gouvernance,
- œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

La charte du 14 octobre 2022 fait une mention expresse, au titre des missions de la transition, de l'organisation d'élections de sortie de transition « *libres, transparentes, équitables et inclusives* ».

Ce principe affirmé, la Commission électorale nationale indépendante (CENI), l'organe de gestion électorale, a poursuivi ses réflexions, apporté ses conseils et orientations aux nouvelles autorités et affuté ses stratégies et mécanismes pour être au rendez-vous de ces échéances électorales de sortie de Transition.

L'enjeu est de parvenir, dans le contexte sécuritaire et humanitaire que connaît le pays, à organiser des élections qui permettent de consolider la paix tout en assurant la participation de l'ensemble des Burkinabè, toutes couches sociales confondues. Dans la recherche des clés de résilience pour y arriver, l'organisation par l'institution d'un séminaire sous régional sur la résilience des organes de gestion électorale face à l'insécurité dans la région subsaharienne a permis d'apprendre des autres pays, des expériences d'organisation d'élections dans un contexte sécuritaire difficile.

Comme l'a dit Lakhdar Brahimi nous *devons* « *organiser les élections le plus tôt possible, mais pas plus tôt que possible* ». Le contexte sécuritaire et humanitaire reste en effet toujours difficile dans notre Pays. Mais nous avons foi, qu'avec les efforts conjugués de tous, le Burkina Faso reprendra la marche triomphale de son développement. Les élections peuvent faire partie de la solution à la crise sécuritaire si nous nous mettons d'accord.

Le présent rapport qui couvre la période d'août 2022 à juillet 2023, fait la synthèse des réflexions et activités menées par l'institution durant cette période. Il m'offre en outre l'occasion de remercier les autorités de la transition pour leur accompagnement à tout point de vue. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à nos partenaires techniques et financiers, à nos mandants et à l'ensemble des institutions et personnalités dont

l'accompagnement a permis à la CENI d'atteindre des résultats substantiels dans sa quête de processus électoraux consensuels. Bonne lecture à tous !

Le Président de la CENI

Elysé OUEDRAOGO

Introduction

L'An II d'exercice de mandat pour les membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) installée le 29 juillet 2021 s'achève et le Burkina Faso vit toujours les affres du terrorisme avec ses multiples impacts sur la vie sociale, économique et politique. Encore une année éprouvante pour les institutions et les acteurs qui restent mobilisés pour trouver une voie de sortie de cette crise sécuritaire tenace.

Pour la CENI, difficile d'engager des opérations électorales dans ce contexte, mais il ne fallait surtout pas faire de cette période un passage à vide. Les élections se préparent et sa bonne tenue dépend d'ailleurs de sa bonne préparation. Alors, ce temps a été une opportunité pour les Commissaires et le personnel de poursuivre la préparation des élections de sortie de transition qui va requérir de l'institution un professionnalisme sans faille.

Le présent rapport établi en application de l'article 14.4 de la loi n°014-2001/AN du 03 juillet 2001 portant Code électoral qui dispose que « ***La Commission électorale nationale indépendante (CENI) adresse un rapport public au Président du Faso une fois par an, sur l'exécution de ses missions (...)*** », vise à rendre compte des activités et des résultats obtenus dans le cadre du mandat en cours.

Ce rapport mettra en évidence les principaux domaines d'intervention de la CENI au cours de cette période, en mettant l'accent sur les réalisations, les défis rencontrés et les mesures prises pour y faire face.

Il couvre la période d'août 2022 à juillet 2023 et est structuré comme suit :

La première partie intitulée « Une administration électorale plus résiliente et plus professionnelle » relève les points suivants :

- La construction d'une approche burkinabè de résilience électorale ;
- La poursuite de la professionnalisation de l'administration électorale et des autres acteurs ;
- Le renforcement du pilotage institutionnel ;

La deuxième partie fait référence aux « Activités préparatoires des élections sortie de transition » avec les deux grands points que sont :

- La CENI dans la transition
- L'élaboration des outils stratégiques et opérationnels pour une organisation réussie des élections de sortie de transition.

La troisième partie expose le bilan administratif, financier et comptable de la CENI au titre de l'année 2022.

La dernière partie du rapport est consacrée aux défis et perspectives de la CENI avec en ligne de mire, un agenda électoral, assorti un chronogramme opérationnel adapté et la mobilisation conséquente des ressources humaines, matérielles et financières.

PARTIE I: UNE ADMINISTRATION ELECTORALE PLUS RESILIENTE ET PLUS PROFESSIONNELLE

La CENI est dotée d'une administration permanente qui, face à la situation politique et sécuritaire, s'adapte au mieux par la construction d'une approche burkinabè de résilience électorale (I), la poursuite de la professionnalisation de ses membres et des autres acteurs (II) et le renforcement du pilotage institutionnel (III). Ces actions ont concouru, pour l'an 2 du mandat, à asseoir une administration beaucoup plus résiliente, adaptée et prête à tout moment pour faire face à l'organisation des élections de sortie de transition.

I. La construction d'une approche burkinabè de résilience électorale

Le contexte sécuritaire fragile pose des défis nouveaux aux processus électoraux et aux organes de gestion des élections. Pour les relever et conduire des élections crédibles et acceptées, les OGE doivent repenser leurs dispositifs et adopter des modes opératoires qui s'adaptent aux nouvelles contraintes. Dans ce sens, la CENI a mis en œuvre des initiatives qui ont renforcé ses capacités d'adaptation. Il s'agit de la tenue d'un séminaire sous-régional, de la réalisation de plusieurs études pertinentes, d'un voyage d'échange de bonnes pratiques avec la CENI du Niger et des activités d'éveil démocratique.

1.1. L'organisation du séminaire sous régional sur la résilience des OGE face au contexte sécuritaire fragile



Plusieurs pays d'Afrique ont connu ou connaissent encore des crises sécuritaires qui ont porté un coup à leurs processus politiques et électoraux. Certains pays ont pu organiser des élections malgré des contextes difficiles. Pour offrir un cadre d'échanges entre les organes de gestion des élections de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et leur permettre de trouver des leviers de résilience des processus électoraux qu'ils conduisent dans un contexte de défi

sécuritaire en vue de contribuer à terme à la consolidation démocratique, la CENI a organisé le séminaire sur le thème : « processus électoraux et crise sécuritaire en Afrique subsaharienne, résilience des organes de gestion des élections ». Placé sous le Très Haut patronage du Chef de l'État, représenté aux cérémonies d'ouverture et de clôture par le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité, le séminaire a réuni du 7 au 9 décembre 2022, une centaine de participants venant du Bénin, du Burkina Faso, du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Nigéria, de la République Centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Sénégal, du Togo ainsi que des experts électoraux de plusieurs horizons (Nations Unies, IFES, NDI, RECEF, ECES).

La méthodologie du séminaire a été active, participative, bâtie autour de trois axes, cinq panels et des ateliers de groupes.

Le séminaire a permis aux participants d'analyser les modes opératoires des OGE pour la mise en œuvre du cycle électoral dans le contexte d'insécurité et de faire des propositions concrètes d'adaptation des processus électoraux face au contexte d'insécurité : cadre juridique, planification, formation et éducation, révision des listes électorales, candidatures, campagne électorale, opérations de vote, vérification des résultats, activités post électorales. Il a aussi permis une analyse de l'impact du contexte sécuritaire sur le rôle et les responsabilités des autres acteurs du processus électoral (partis politiques, juridictions électorales, parlements, organisations de la société civile, médias), de définir des moyens d'adaptation de ces rôles pour une contribution plus efficace à l'organisation des élections.

La principale leçon tirée du séminaire est que le consensus des acteurs doit être au cœur des enjeux. Quel que soit le contexte, si une décision doit être prise, soit pour aller aux élections soit pour les retarder, elle doit faire l'objet d'un large consensus. Une telle démarche a l'avantage de préserver la paix. Les actes du séminaire ont fait l'objet d'une publication.

1.2. L'étude documentaire relative aux stratégies mondiales sur les meilleures pratiques et les leçons apprises en matière de sécurité électorale



Dans la même dynamique de tirer des leçons des expériences d'autres pays confrontés au défi d'organiser des élections crédibles dans un contexte de crise sécuritaire et pour construire sa résilience, la CENI a réalisé avec l'appui de l'IFES, une recherche documentaire sur les stratégies mondiales, les meilleures pratiques et les leçons apprises en matière de sécurité électorale.

Il s'agissait précisément de fournir un bref aperçu des types de sécurité impliqués dans les processus électoraux et des menaces pour la sécurité de ces processus puis de présenter diverses stratégies utilisées par différents pays du monde pour sécuriser les élections.

Plusieurs stratégies visant la sécurité des acteurs et des processus électoraux ont été proposées : mise en place de mécanisme de collaboration et de coordination, coordination entre OGE et forces de défense et de sécurité, cartographie des conflits, création de canaux de communication directs entre public et forces de sécurité, échelonnement des élections, déplacements de bureaux de vote, recours à la technologie et autres processus à distance.

Des stratégies visant à garantir un environnement électoral pacifique ont en outre été présentées : conclusions d'engagements politiques inclusifs, l'inclusion dans les processus de vote et de paix.



1.3. L'étude sur les stratégies de résilience dans la conduite du processus électoral face au défi sécuritaire au Burkina Faso

Après l'étude sur les stratégies mondiales en matière de sécurité électorale présentée plus haut, il s'agissait à travers la présente étude, de contextualiser les stratégies et les approches afin d'identifier celles qui paraissent pertinentes et réalisables au Burkina Faso, d'identifier les besoins institutionnels et d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des stratégies sélectionnées dans le cadre d'une vaste planification de la sécurité électorale.

L'étude a consisté en la collecte de données à travers des groupes de discussions et des enquêtes auprès de personnes ressources. Des groupes de discussions organisés à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso comprenaient des représentants de partis politiques de la majorité et de l'opposition ayant pris part aux élections de novembre 2020, des membres de la société civile, y compris des médias, ayant participé à l'observation ou à la couverture

médiatique des dernières élections. Des enquêtes ont été réalisées auprès de personnes ressources résidant dans des provinces à fort défi sécuritaire y compris auprès d'anciens responsables de démembrements de la CENI.

L'étude fournit des informations sur les types de menaces sur la sécurité des élections, les besoins, craintes et attentes des différentes parties prenantes en matière de sécurité. Elle propose en outre des mesures pour la sécurisation du processus électoral qui sont entre autres :

- Réviser le code électoral pour autoriser les déplacements des bureaux de vote s'il y a lieu ;
- Mobiliser le maximum de FDS et leurs supplétifs pour la sécurisation du processus électoral ;
- Assurer une bonne formation de toutes les forces mobilisées pour la sécurisation du processus électoral, et les doter en équipement adéquat ;
- Mettre en œuvre des stratégies appropriées pour un retour des PDI dans leurs circonscriptions électorales d'origine ;
- Accepter le principe que les élections ne pourront se tenir partout sur le territoire national ;
- Mener une campagne d'éducation à la démocratie et aux élections incluant le bien-fondé d'organiser les élections dans le contexte actuel.

1.4. L'étude sur le vote des personnes déplacées internes

Des processus électoraux inclusifs impliquent la prise de mesures législatives et opérationnelles qui favorisent la participation des différents groupes de citoyens. Les personnes déplacées internes du fait de l'insécurité ont le droit de prendre part au processus électoral de sortie de transition. Pour ce faire, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre. Il s'agit dans un premier temps de l'étude sur le vote des personnes déplacées internes réalisées par l'IFES en collaboration avec le MATDS et la CENI. L'étude a permis de mettre en lumière les enjeux et les défis de la participation des PDI au vote et de présenter des expériences de gestion du vote des PDI dans des pays comme le Nigéria, l'Ethiopie et le Niger. Des recommandations ont été formulées à l'endroit de plusieurs acteurs.

A l'endroit du Gouvernement et de l'Assemblée législative de transition (ALT) :

- Poursuivre les concertations afin de trouver une solution biométrique à l'identification et au recensement des PDI en vue de la délivrance de documents d'état civil et d'identité ;
- Définir une option claire pour le rattachement des voix des PDI ;

- Considérer l'adoption de la commune comme circonscription électorale pour les élections municipales ;
Adopter et mettre en œuvre une stratégie de prévention et de gestion des conflits avant, pendant et après les élections du fait de la participation des PDI aux élections.

A l'endroit des OSC :

- Mener une campagne d'éducation citoyenne sur les droits électoraux des PDI ;
- Mener une campagne d'éducation électorale au bénéfice des PDI ;
- Définir un système d'alerte sur les risques de conflits.

A l'endroit des partis politiques :

- Trouver des moyens de remédier au manque d'informations qui empêchent la participation des PDI ;
- Développer des messages sur la protection des droits et libertés fondamentaux des personnes déplacées.

A la CENI :

- Définir, de concert avec le Conseil supérieur de la communication (CSC), les critères d'accompagnement des OSC pour l'éducation citoyenne et électorale.

Dans un deuxième temps, il s'est agi de réfléchir et de proposer des mécanismes de gestion du déplacement des PDI après la phase d'enrôlement. L'amélioration de la situation sécuritaire peut induire en effet un retour massif vers les localités d'origine ou d'autres localités. La CENI a alors engagé des réflexions sur un dispositif qui permettrait de prendre en compte les PDI qui changent d'adresse après l'enrôlement. Ce dispositif prévoit l'identification des PDI concernées, le transfert vers les nouveaux emplacements, l'impression et la distribution de nouvelles cartes d'électeurs.

1.5. Le voyage d'échange de bonnes pratiques avec la CENI du Niger sur l'organisation d'élections dans un contexte sécuritaire difficile

L'organisation d'élections démocratiques, pacifiques, participatives et inclusives au soir de la transition politique, dans un contexte sécuritaire difficile, est l'un des défis majeurs que la CENI devrait relever.

Pour ce faire, la CENI a organisé un voyage d'étude, du 02 au 07 mai 2023 à Niamey au Niger, auprès des structures en charge de l'organisation des élections pour s'inspirer de leur expérience en matière d'organisation d'élections dans un contexte sécuritaire qui présente des similitudes avec celui du Burkina Faso et ce, avec l'appui du projet « rapide et flexible réponse » financé par l'USAID et mis en œuvre par IFES.

Ce voyage d'étude fait suite au séminaire sous-régional sur le thème « processus électoraux et crise sécuritaire en Afrique sub-saharienne : résilience des organes de gestion des élections » tenu à Ouagadougou en décembre 2022, au cours duquel l'expérience du Niger avait retenu l'attention des participants en termes de bonnes pratiques développées en vue d'améliorer la résilience des processus électoraux dans le contexte sécuritaire difficile.

Composée de commissaires et de cadres d'appui, la mission, sur la base d'une note d'orientation, a tenu des séances de travail et de partage avec des acteurs clés du Niger : la CENI, le Conseil supérieur de la communication, le West Africa Network for Peacebuilding (WANEP) et avec la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections (COCEN).

Les échanges ont porté entre autres sur :

- la présentation de la CENI-Niger ;
- le fichier électoral ;
- la logistique électorale ;
- la communication, sensibilisation, formation et éducation civique électorale ;
- le cadre juridique et la gestion du contentieux ;
- Le dispositif de sécurisation des élections ;
- Le rôle du CSC dans la régulation de l'information en période électorale,
- la contribution des OSC à l'éducation citoyenne et à l'organisation d'élection pacifiques.

Des échanges, on peut retenir les bonnes pratiques suivantes :

- La tenue d'audiences foraines pour booster l'enrôlement biométrique ;
- La mise en place d'un système de sauvegarde instantanée et fiable des données de l'enrôlement dans les zones à fort défi sécuritaire ;
- Le renforcement de la collaboration avec les OSC ;
- La collaboration avec les acteurs locaux notamment les notabilités avant et pendant la phase électorale ;
- Le renforcement et la diversité des outils de communication et d'éducation citoyenne.



1.6. Les activités d'éveil démocratique et de promotion de la participation politique des jeunes et des femmes



Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui aux Processus Électoraux du Burkina Faso (PNUD/PAPE), un appel à projets en vue du recrutement d'Organisations de la société civile pour la réalisation d'activités pour la participation politique des femmes et des jeunes en vue des élections de fin de transition a été lancé en janvier 2023.

Cet appel à propositions s'inscrit dans la mission de la CENI de développer une communication externe, en vue de renforcer la compréhension des populations de la vie démocratique et leur participation aux élections. L'objectif général est de promouvoir l'éveil démocratique des populations et renforcer la participation politique des femmes et des jeunes aux processus électoraux de fin de Transition au Burkina Faso.

Un comité de sélection des projets a été mis en place avec pour mission de :

- Procéder au dépouillement et à l'examen des offres reçues sur la base des critères définis dans les termes de références de l'appel à projets ;
- Conduire les entretiens avec les OSC présélectionnées et proposer une liste d'OSC éligibles à la subvention.

Au total 136 dossiers ont été reçus. A l'issue des différentes phases de sélection, onze (11) OSC ont été retenues pour mener leurs projets en tenant compte des thèmes prioritaires suivant :

- L'éveil démocratique ;

- L'éducation citoyenne ;
- La participation et inclusion à la gouvernance politique ;
- L'impact des fakes news sur la gouvernance démocratique ;
- La préservation de la paix et la tolérance dans la participation à la vie publique.

Un atelier de cadrage a été organisé les 6 et 7 mars 2023 à Ouagadougou auquel deux (02) représentants par OSC retenues ont participé. De commun accord, les actions à mener sur le terrain ont tenu compte des éléments suivants :

- Le contexte sécuritaire avec des actions qui évitent de prendre des risques dans les localités à fort défi sécuritaire ;
- La dimension inclusive avec des actions orientées vers les groupes cibles jeunes et femmes ;
- Le respect de la couverture géographique découpée comme suit :
 - **1^{ère} zone** : régions du Centre, du Plateau Central et du Nord ;
 - **2^{ème} zone** : régions du Centre-nord, du Sahel, de l'Est et du Centre-Est ;
 - **3^{ème} zone** : régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Centre-Sud,
 - **4^{ème} zone** : régions des Hauts-Bassins, du Sud-Ouest, des Cascades.

Au regard du contexte national et des contraintes administratives, les projets ont été mis en œuvre durant la période de mai à juillet 2023. Le suivi des activités menées sur le terrain a été possible à travers un travail commun mené par la Direction de la communication et de l'éducation citoyenne, appuyé par un expert en sensibilisation et avec le concours du Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) grâce à un appui technique et financier du PAPE.

II. La poursuite de la professionnalisation de l'administration électorale et des autres acteurs

Le défi de la professionnalisation passe par le renforcement des capacités des membres de la CENI et des autres acteurs intervenants dans le processus électoral. Au cours de l'année, l'expertise de l'institution a été renforcée. Son expertise a également été sollicitée par plusieurs acteurs.

2.1. Le renforcement des capacités des membres et du personnel administratif et technique

Il a consisté en des sessions de formation, des missions d'observation électorale, des missions de renforcement de capacités et les partages d'expériences.

2.1.1. Les sessions de formation

a. Les sessions modulaires BRIDGE



Deux sessions modulaires BRIDGE ont été organisées à l'attention du personnel de la CENI et des professionnels des médias sur plusieurs thématiques.

La session modulaire à l'attention des membres et du personnel de la CENI a abordé le thème sur « **Les candidatures, la gestion des résultats et la logistique électorale** ». Cette session s'est tenue du 28 novembre au 02 décembre 2022 à Koudougou et avait pour objectif de renforcer les compétences des participants sur les candidatures, la gestion des résultats électoraux et la logistique électorale (production, conditionnement et déploiement) afin de produire un guide de référence d'un plan logistique. Les modules suivants ont été développés par 3 facilitateurs :

- la gestion électorale (opérations électorales et candidatures) ;
- les candidatures (préparation du terrain, la logistique, le dépouillement et la gestion des résultats) ;
- la logistique (les différentes phases de la logistique électorale, les principes directeurs) ;
- le plan logistique de la CENI (exercice de production pour proposer une planification des activités).

Les participants au nombre de trente-cinq (35) ont pris part à cette session qui leur a permis de mieux comprendre les délais critiques relatifs au contentieux des listes de candidatures, pour chaque catégorie d'élection. Il est donc nécessaire pour la CENI de prendre en compte dans le cadre légal, les insuffisances constatées avant les prochaines élections. On retient également que la mauvaise gestion de la logistique électorale peut avoir des conséquences préjudiciables à la paix dans un pays.

La session modulaire BRIDGE organisée à l'endroit des professionnels de médias et de la communication, s'est également tenue à Koudougou, chef-lieu de la région du Centre-Ouest du 24 au 28 avril 2023 sur le thème « **Médias et élections** ».

L'objectif général de cet atelier a été de renforcer les compétences des professionnels de l'information et de la communication du Burkina Faso, sur l'information et l'éducation électorales.

Les médias jouent un rôle prépondérant dans la tenue d'élections crédibles, transparentes et inclusives. C'est pourquoi, le besoin de connaissances approfondies dans le domaine électoral, a été décliné à travers les modules spécifiques suivants :

- Rôle des médias dans la gouvernance démocratique ;
- Election et environnement médiatique ;
- Election et normes médiatiques ;
- Média, intégrité électorale et corruption électorale ;
- Election, média et groupes défavorisés ;
- Election et nouveaux médias : défis du contrôle ;
- Monitoring des médias et élection.

Au total, 38 participants ont pris part à cette session au nombre desquels, l'on peut compter parmi les professionnels de médias :

- Des directeurs de publications ou leurs représentants ;
- Des rédacteurs en chefs ou leurs adjoints ;
- Des chefs de desk politique ;
- Des animateurs de blogs et de médias sociaux ;
- Des animateurs d'émissions interactives.

b. Formation du personnel de la CENI sur la communication de crise



Dans la dynamique de renforcer les capacités de ses membres et de son personnel en matière de gestion de la communication de crise, la CENI a organisé du 3 au 6 avril 2023 à Dunia Hôtel de Loumbila, un atelier de formation sur la communication de crise. Organisée grâce à l'accompagnement du PAPE, la formation a mis en lumière plusieurs thématiques peu ou pas maîtrisées par les commissaires et les cadres de la CENI. En effet, il s'est agi de leur donner des outils de compréhension du cycle de vie d'une crise, d'en maîtriser les enjeux médiatiques, de définir une stratégie de communication pour sa gestion et enfin, d'identifier les risques de crise en matière de communication en vue de maîtriser son management.

De façon théorique et pratique, les modules suivants ont été développés par les formateurs durant les quatre (04) jours de conclave :

- Introduction à la communication de crise ;
- Analyse des risques et préparation à la crise ;
- Planification de la communication de crise ;
- Gestion des médias traditionnels et des médias sociaux en situation de crise ;
- Communication de crise et éducation des électeurs : cas de la désinformation électorale ;
- Règles et actions de communication pour anticiper et/ou gérer la crise.

c. Formation des membres de la cellule genre sur « genre et inclusion dans le processus électoral »

La Stratégie Nationale Genre (SNG) 2020-2024 adoptée par le gouvernement burkinabè en 2019 en remplacement de la Politique Nationale Genre (PNG-2009-2019) vise principalement « à éliminer les inégalités et disparités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, et à promouvoir la jouissance effective des droits humains fondamentaux de toutes les couches sociales à tous les paliers de la vie sociale, économique, politique, culturelle ».

La question de l'intégration de la dimension genre étant une question de justice sociale et de bonne gouvernance démocratique, il a été mis en place au sein de chaque ministère et institution depuis l'adoption de la Politique nationale genre en 2009, des cellules genres pour veiller à la prise en compte du genre dans les projets et programmes des départements ministériels et des institutions.

Depuis 2010, la CENI a en son sein, une cellule pour la promotion du genre communément appelée « Cellule genre », qui a été renouvelée successivement en 2015, 2017 et 2022. La cellule pour la promotion du genre a pour missions de :

- Assurer le plaidoyer pour l'intégration de la dimension genre dans les stratégies, politiques, projets et programmes de développement de la CENI ;
- Participer à la vulgarisation des outils d'analyse du genre ;
- Participer à la sensibilisation et aux formations sur le concept genre au sein de la CENI ;
- Elaborer chaque année un plan d'action relatif à l'exécution de sa mission ;
- Présenter annuellement un rapport de situation genre dans le domaine des élections ;
- Participer aux sessions du CONAP Genre.

Le mandat des membres de la cellule genre de la CENI a été renouvelé le 14 octobre 2022 au cours d'une assemblée générale convoquée à cet effet. La cellule pour la promotion du genre est composée de 7 membres, répartis comme suit

- Un (e) président (e) ;
- Un (e) Vice-président (e) ;
- Cinq (05) membres.

Afin de leur permettre de mener à bien leur mission, une session de formation sur la thématique « *Genre et inclusion dans le processus électoral* » a été organisée avec l'appui de la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES). Cette session de formation qui s'est tenue à Ouagadougou le 28 octobre 2022 a porté sur les modules suivants :

- Genre et inclusion : concepts et définitions ;
- Des projets et programmes sensibles au genre
- Rôles des acteurs et actrices en charge de la planification sensible au genre

Cette session de formation a permis d'outiller les nouveaux membres de la cellule genre sur les implications du genre et sa compréhension juste. Cela leur permettra de faire face aux responsabilités qui sont les leurs.

d. Formation diplômante et certifiante en politique et administration électorales

Dans le but de renforcer les connaissances et compétences de ses membres et du personnel administratif et technique, la CENI a obtenu l'appui du Centre européen d'appui électoral (ECES) à travers un financement de la République d'Italie, pour l'inscription de vingt-quatre (24) personnes au programme de formation en politique et administration électorales de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

Le programme cible les professionnels et les praticiens de niveau intermédiaire ou supérieur qui souhaitent renforcer leurs connaissances et leurs compétences spécifiques dans le domaine de l'administration des élections. Il est bâti autour de plusieurs modules qui sont entre autres : les élections et le vote comme instrument de gouvernance, les systèmes électoraux et la gestion de la représentation, les organes de gestion électorale, les opérations électorales, l'intégrité électorale et les pratiques défectueuses, les électeurs marginalisés et les programmes de vote spéciaux, etc...

Sur les vingt-quatre (24) personnes retenues, treize (13) personnes sont inscrites au certificat en politique et administration électorales et onze (11) autres au Master en politique et administration électorales (MEPA).

e. Formations certifiantes en informatique

Dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles de son personnel dans le domaine informatique, la CENI avec l'appui du PNUD/PAPE a procédé à la formation de ses informaticiens dans divers modules informatiques spécifiques. Les informaticiens de la CENI ont alors bénéficié de certifications dans six modules informatiques qui leurs permettront sans doute de relever les défis dans l'organisation des élections. Ces formations se sont déroulées en plusieurs phases entre le 07 juillet 2022 et le 11 novembre 2022 à Abidjan en Côte d'Ivoire.

2.2. Les missions d'observation électorale

Au cours de l'année, la CENI a été invitée à prendre part à des missions d'observation électorale. C'est ainsi que le Professeur Mahmood YAKUBU, Président de la CENI du Nigéria a invité son homologue du Burkina Faso à l'observation des élections générales présidentielle et législatives du 25 février 2023. Le Commissaire Oumar OUEDRAOGO a également fait partie, pour ces mêmes élections, de la mission d'observation électorale de la CEDEAO.

L'expertise des membres de la CENI et de son personnel administratif et technique a été également sollicitée. C'est ainsi que le Commissaire Tasséré SAVADOGO et la secrétaire Sandrine OUEDRAOGO ont été invités par la CEDEAO à participer à la mission d'observation des élections au Nigéria. La Directrice de la communication, Peggy OUEDRAOGO/GUIGMA a été invitée par la CEDEAO à suivre les élections législatives du 31 juillet 2022 au Sénégal en tant qu'expert-Médias.

Par ailleurs l'OGE du Paraguay, le Tribunal Suprême de Justice Electorale (TSJE) a invité la CENI via l'association des autorités électorales mondiales à l'observation des élections présidentielle, législatives et locales du 30 avril 2023. La CENI y a été représenté par le Commissaire Abdoul TASSEMBEDO.

Dans le cadre du référendum constitutionnel organisé par le Mali le 18 juin 2023, la CENI a demandé et obtenu une accréditation auprès de l'Autorité indépendante de gestion des élections (AIGE) pour observer le processus. Avec le soutien du PNUD, une mission a séjourné à Bamako du 15 au 19 juin 2023. La délégation, conduite par le Président de la CENI était composée du Vice-Président, Aboubacar Reliwendé SAVADOGO, du Commissaire Rapporteur Ousmane OUEDRAOGO et de la Chef de service de la logistique et du matériel, Josiane Annie Félicité DIARRA/NIGNAN.

A l'occasion des élections générales en République de Sierra Léone tenue le 24 juin 2023, le RESAO a conduit une mission de soutien et d'apprentissage par les pairs à laquelle le Président de la CENI a été associée. Il s'agissait de témoigner de la solidarité des membres du RESAO envers *l'Electoral Commission for Sierra Léone*, d'apporter un soutien moral à son Président dans l'organisation des scrutins à grands enjeux et le cas échéant d'identifier de bonnes pratiques qui pourraient être utiles pour la CENI.

Toutes ces missions ont contribué à fortifier la collaboration entre la CENI et les OGE frères ainsi que les réseaux d'OGE. Elles ont en outre renforcé les capacités individuelles des participants et celles de l'institution grâce à l'immersion faite dans les élections organisées dans d'autres contextes.



2.3. Les missions de renforcement des capacités

- Mission à Viennes en Autriche

A l'occasion des élections de 2020, le Ministère en charge de l'action sociale et de la solidarité nationale, a édité un guide dénommé « *Guide pour des élections inclusives* » en collaboration avec l'ONG Light For The World. Afin de vulgariser ce guide, l'expertise de la CENI a été sollicitée pour l'organisation d'un plaidoyer auprès des partis politiques et de la société civile.

L'ONG Light For The World a ensuite présenté ce guide pour l'édition 2023 du prix « Zero project Conférence ». Le prix « Zero project » est une compétition initiée par la Fondation Essel qui vise à identifier et récompenser les initiatives développées en faveur de l'amélioration des conditions de vie, de travail et d'effectivité des droits des personnes handicapées conformément à la Convention des Nations-Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH). Le guide a été primé comme bonne pratique innovante.

Pour la remise du prix, l'ONG Light For The World a associé la CENI en l'invitant à la cérémonie qui a eu lieu au Centre international de conférence de Viennes en Autriche. La Secrétaire générale, Madame SOME/KIEMA P. Esther a participé à cette conférence qui s'est tenue du 19 au 24 février 2023 autour du thème « ***Vie indépendante, participation politique et TIC*** ». Elle a regroupé 82 pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe. Deux panels ont traité de la participation politique des personnes handicapées :

- rendre les élections plus inclusives et accessibles ;
- améliorer la participation politique des personnes handicapées en Afrique.

Au cours de ces panels, des initiatives développées par certains pays pour faciliter l'exercice du vote par les personnes handicapées ont été présentées. Ces initiatives se sont appuyées sur le recours aux technologies de l'information et de la communication.

Il s'agit entre autres de :

- Un support vidéo en langue des signes pour la participation électorale développée par la commission électorale de la Chili : l'organe en gestion des élections au Chili a introduit sur son site internet, un service permanent de vidéo-interprétation en langue des signes chilienne pour soutenir la participation électorale des personnes malentendantes.
- L'utilisation de Codes QR pour informer les électeurs aveugles ou sourds sur les procédures de vote développé par IFES en collaboration avec la Commission électorale centrale de l'Ukraine ;
- Un système de vote accessible hors ligne qui permet un vote indépendant et secret pour tous mis en place par la Fédération des associations portugaises de paralysie ;

- Un Programme de participation citoyenne/politique pour donner aux personnes handicapées les moyens de se présenter aux élections au Sénégal et au Cameroun / développé par l'ONG SIGHTSAVERS qui a permis à 128 hommes et femmes handicapés dans les deux pays d'être officiellement élus conseillers locaux ou désignés comme représentants dans les comités décisionnels locaux ;
- Une boîte à outils d'orientation politique pour améliorer la participation des personnes handicapées psychosociales et intellectuelles aux processus politiques et électoraux élaborée par le Fonds d'affectation spéciale multipartenaires des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées (UNPRPD MPTF).

Ces initiatives démontrent à souhait que, grâce aux TIC, la participation politique des personnes handicapées est facilitée pour des élections plus inclusives. Ces technologies sont répliquables dans une certaine mesure au Burkina Faso pour les adapter à son environnement et son contexte. Pour ce faire, certaines conditions devraient être préalablement remplies notamment la volonté politique. La priorité dans ce domaine reste le relèvement du taux d'alphabétisation des personnes handicapées en fonction de la nature de leur handicap (initiation au braille, au langage de signes, etc.).

- Mission à Gorée Institute au Sénégal

Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs électoraux en leadership, Gorée Institute a organisé du 10 au 12 Mai 2023 sur l'Île de Gorée au Sénégal, un atelier régional sur le thème « *Leadership et prévention des conflits électoraux* ». Organisée avec l'appui technique et financier du Gouvernement Néerlandais, la session a connu la participation de trente (30) représentants issus de partis politiques, des OGE, d'organisations de la société civile, des acteurs étatiques, venus du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal. Le commissaire rapporteur Tasséré SAVADOGO y a pris part au compte de la CENI.

Les modules développés au cours de l'atelier ont porté sur :

- La définition du leadership ;
- la violence électorale ;
- le dialogue ;
- le cycle électoral (la période Pré -électorale, électorale et post- électorale) ;
- les outils de prévention et de règlement des conflits électoraux.

Ces modules ont été développés suivant la méthode active. Ce qui a permis aux participants de :

- Renforcer leurs capacités en leadership ;
- Mieux comprendre les types et les sources de conflits électoraux au sein du cycle électoral ;

- Analyser les mécanismes de prévention et de gestion des conflits électoraux ;
- Comprendre le rôle des acteurs électoraux dans la prévention des conflits ;
- Renforcer les capacités des OSC, des acteurs étatiques et des groupes de protection des droits des femmes en matière d'alerte précoce et de prévention des conflits liés à la violence électorale au Sahel ;
- Renforcer la capacité de réponse et d'atténuation des stagiaires cibles dans les techniques d'atténuation liées aux élections y compris la médiation et le dialogue.

Les participants se sont engagés aussi à partager avec leurs organisations de base, les ressources et les connaissances acquises, afin de guider les analyses dans la réalisation des évaluations annuelles des risques structurels.

2.4. Les rencontres de partage d'expériences

Le National Democratic Institute (NDI) et l'IFES ont co-organisé à Ouagadougou les 8 et 9 novembre 2022, un cadre d'échanges sur les réformes électorales. L'activité a réuni plusieurs parties prenantes du processus électoral dont des représentants de la CENI, d'organisations de la société civile, de partis politiques, du MATDS, ... Il s'est agi principalement de présenter l'étude portant compilation et analyse des recommandations issues des différentes missions d'observation électorale de 2015 à 2020, de présenter les recommandations prioritaires identifiées par la CODEL et d'animer des discussions autour de celles-ci avec les acteurs institutionnels. Toutes choses qui orienteront les OSC dans la planification de leurs actions de plaidoyer pour des réformes électorales.

La CENI a été invitée à donner deux communications. La première a porté sur « la sécurisation du processus électoral, le vote par anticipation des forces de défense et de sécurité ». Il a été question de présenter le rôle de la CENI dans la sécurisation des élections, les enjeux de la sécurisation du processus électoral de sortie de transition et de partager une analyse sur le vote par anticipation des FDS. Sur le dernier point, le système électoral actuel au Burkina Faso ne laisse pas voir des obstacles majeurs qui nécessitent une réforme pour autoriser le vote par anticipation des FDS. Sur le plan politique aucune contestation n'a été enregistrée par rapport au système actuel et sur le plan opérationnel, aucune difficulté particulière n'a été notée. L'opportunité de cette réforme proposée a donc été mise en question.

La deuxième communication a porté sur « la révision ou la refonte du fichier électoral pour prendre en compte le contexte sécuritaire actuel ». L'historique du fichier électoral a été présenté, les avantages et limites d'une révision du fichier électoral ainsi que les avantages et limites d'une refonte du fichier électoral. L'audit international du fichier réalisé en octobre 2020 a recommandé une refonte du fichier électoral. Une opération de refonte est

une opportunité pour corriger ces imperfections et reconstituer une base de données plus uniforme et plus actuelle. Toutefois, dans le contexte actuel marqué par le défi sécuritaire, une opération de refonte recommande de la prudence. Une analyse sur l'utilisation de la CNIB comme document de vote a en outre été faite. Pour ne pas altérer la confiance que les acteurs ont sur le fichier électoral et ne pas observer des reculs sur la facilité qu'a l'électeur de s'enrôler et de voter, la CENI a suggéré également de la prudence car il y a des préalables à évacuer. Un projet d'identifiant unique à travers le projet WURI est en cours d'implémentation dans notre pays et devrait permettre de collecter toutes les informations de base de toute la population et attribuer des identifiants uniques à partir de données biométriques. Des projets de modernisation de l'état civil sont également en cours de réflexion au MATDS. Ces perspectives pourront à terme permettre d'opérationnaliser cette demande d'unification des documents d'inscription et de vote.

III. Le renforcement du pilotage institutionnel

Durant l'an 2 du mandat, la CENI a focalisé son ancrage institutionnel à travers la tenue des sessions des organes statutaires, les cadres d'échanges avec le personnel, le renforcement de la solidarité entre les membres et le personnel, la prise en compte du genre. La CENI a également renforcé ses relations avec ses partenaires traditionnels et prospecté de nouveaux partenariats pour une meilleure conduite de ses missions.

3.1. Le bureau permanent et l'assemblée plénière au cœur du processus décisionnel

Instances par excellence de décision et d'exécution des actions et activités de la CENI, l'assemblée plénière et le Bureau permanent de la CENI ont connu et traité des dossiers importants et procédé à l'adoption de documents stratégiques et opérationnels.

3.1.1. Le Bureau permanent

Conformément à l'article 10 de la loi n°014-2001/AN du 03 juillet 2001 portant code électoral ensemble ses modificatifs, la Commission électorale nationale indépendante est administrée par un bureau permanent composé ainsi qu'il suit : un président, deux vice-présidents et deux rapporteurs. Le président est choisi parmi les représentants des organisations de la société civile. Les autres membres du bureau sont choisis parmi les personnalités désignées par les partis et formations politiques de la majorité et de l'opposition sur une base paritaire.

Le fonctionnement de la CENI est encadré par l'article 16 du code électoral, qui stipule que l'organisation et le fonctionnement de la CENI seront précisés par arrêté de son président, après délibération de ses membres.

Cet arrêté n°2021-008/CENI/CAB du 25 août 2021 portant organisation et fonctionnement de la commission électorale nationale indépendante dispose que :

« L'assemblée plénière des commissaires est composée de l'ensemble des commissaires ». Elle a pour compétences de :

- Elire les membres du bureau permanent ;
- Délibérer sur toutes questions se rapportant aux missions de la CENI ;
- Examiner et adopter le budget de fonctionnement de la CENI et les budgets de opérations électorales et référendaires ;
- Examiner et adopter les comptes administratifs et de gestions ;
- Examiner et adopter le plan de passation des marchés (PPM) et les caractéristiques techniques du matériel électoral ;
- Examiner et adopter les programmes et rapports d'activités des commissions ;
- Examiner et adopter le rapport final des élections et le rapport public annuel de la CENI.

Conformément à l'arrêté n°2021-008/CENI/CAB du 25 août 2021, le bureau permanent de la CENI est chargé de :

- Mettre en œuvre les délibérations de l'assemblée plénière des commissaires ;
- Coordonner l'ensemble des activités de la CENI ;
- Préparer les réunions de l'assemblée plénière des commissaires.

En application de ces attributions, le bureau permanent a réalisé les activités suivantes au cours de la période du 2 août 2022 au 31 juillet 2023 :

- La préparation de toutes les réunions de l'Assemblée Plénière des Commissaires ;
- La mise en application des délibérations des Assemblées plénières des commissaires ;
- La gestion quotidienne de l'administration de la CENI.

3.1.2. L'Assemblée plénière des commissaires

Conformément à l'article 16 du code électoral, l'organisation et le fonctionnement de la Commission électorale et conformément à l'arrêté n°2021-008/CENI/CAB du 25 août

2021, les commissaires se sont retrouvés en plénières au cours de la période indiquée, ont délibéré sur les différents ordres du jour portant sur les missions de la CENI. Les principales décisions importantes qui ont orienté les activités de l'institution sont :

- La proposition de réadaptation du chronogramme des élections en trois options ;
- La fixation à treize mois minimum le délai pour la CENI pour dérouler toutes les opérations électorales pour la tenue de la première élection ;
- L'examen et adoption des comptes administratifs et de gestion 2022, la revue à mi-parcours du budget de fonctionnement 2023, l'avant- projet de budget de fonctionnement 2024, des budgets des élections de sortie de la Transition et le rapport public 2022-2023 ;
- La tenue d'un séminaire sous régional sur la résilience des organes de gestion des élections en période d'insécurité ;
- L'examen et l'adoption du programme d'activités 2023 de la CENI ;
- L'examen et l'adoption des activités et méthodologie de l'inventaire du matériel de la CENI ;
- L'examen et adoption des documents stratégiques suivants :
 - le plan logistique de la CENI,
 - le plan opérationnel de l'enrôlement,
 - le plan de communication digitale,
 - le plan d'éducation citoyenne,
 - le document d'orientation du vote des Burkinabè de l'extérieur,
 - le plan opérationnel de communication de sortie de Transition,
 - le mode opératoire de l'enrôlement des Personnes déplacées internes,
 - le mode opératoire de gestion des résultats (compilation manuelle et électronique des résultats centralisation des résultats),
 - le guide sur l'exercice du droit de contrôle des opérations électorales par les partis et formations politiques, les regroupements d'indépendants et les candidats,
 - le plan opérationnel pour les consultations électorales de sortie de Transition 2022-2024.

En outre, la plénière des commissaires s'est réunie et procédé à l'élection des rapporteurs dont le mandat se renouvelle annuellement. Elle a en outre examiné et adopté le rapport public annuel 2022-2023.

3.2. Les cadres d'échanges de l'administration pour renforcer le support technique

Afin de renforcer l'esprit d'équipe au sein du personnel et des commissaires de l'institution, des cadres de concertations traditionnels comme l'Assemblée générale du personnel ont été animés et de nouveaux cadres ont été créés

3.2.1. Les sessions de l'assemblée générale du personnel pour renforcer la communication et la mobilisation pour l'atteinte des résultats



L'Assemblée générale du personnel est un cadre qui permet à l'administration d'échanger directement avec le personnel. Elle permet à l'Administration de mieux communiquer sur ses orientations, ses missions, attentes et aussi de recueillir les impressions et difficultés des travailleurs. L'Assemblée générale se tient de façon ordinaire une (01) fois dans l'année ou au besoin de façon extraordinaire.

L'assemblée générale ordinaire a permis de faire un bilan partiel des activités au titre de l'année 2023 et de recueillir aussi les difficultés des travailleurs de la CENI. A l'issue de cette assemblée générale, la CENI a honoré et remercié ses travailleurs en fin de mission ou qui ont fait valoir leur droit à la retraite au cours de la période. Au total cinq (5) collaborateurs sont en fin de mission et ont été remis à disposition de leurs ministères d'origine. Pour l'année 2023, cinq (05) agents de la CENI sont admis à faire valoir leur droit à la retraite.

3.2.2. Les réunions du conseil de direction pour un management participatif

Dans le but d'améliorer la communication et le partage d'information administrative entre les services et partant, de dynamiser l'approche participative dans la prise de décision, source de meilleures performances, il a été mis en place un cadre de concertation dénommé « conseil de direction » par note de service n°2023-0013/CENI/SG du 24 mars 2023.

Important outil de pilotage, le conseil de direction, présidé par le Président de la CENI, regroupe tous les directeurs techniques et administratifs de l'institution à savoir, la Directrice de cabinet, la Secrétaire Générale, le conseil technique, le Directeur des opérations électorales, l'Agent comptable, le Directeur des marchés publics, le Directeur de l'administration et des finances, le Directeur des ressources humaines, la Directrice de

la communication et de l'éducation citoyenne, le Directeur du contrôle des marchés et des engagements financiers. Le conseil de direction tient ses sessions une fois toutes les deux semaines en période hors électorale et une fois par semaine en période électorale pour se pencher sur la programmation, le suivi de l'exécution des activités, les instances et sur les difficultés de fonctionnement des services.

Les rencontres tenues les mois de mars, mai, juin et juillet 2023 ont permis de valider les tableaux de bord programmatif et d'exécution des mêmes périodes, de discuter sur les instances en cours et d'apporter des solutions aux difficultés de fonctionnement de certains services.

3.3. Les activités de la mutuelle pour une solidarité convenable

La mutuelle des travailleurs de la CENI a été créée le 19 mai 2017 à l'issue d'une assemblée générale du personnel. Elle poursuit comme mission :

- Créer et de maintenir les bonnes relations sociales entre ses membres ;
- Encourager et renforcer la solidarité, l'entraide le soutien moral et financier entre ses membres ;
- Organiser des activités sportives, culturelles et toutes autres formes de loisirs en faveur des travailleurs et de leur famille.

Pour la réalisation de son objet, la mutuelle peut collaborer avec toute mutuelle ou association ayant un objectif similaire.

Au cours de la période 2022-2023, la MUTRACENI a participé à l'ensemble des événements sociaux de ses membres (04 mariages, 10 naissances, 07 baptêmes, 04 visites aux malades, et 03 décès). En plus de ces actions, la MUTRACENI a organisé une activité culturelle avec la visite de la cour royale du Moogho Naba pour assister à la traditionnelle cérémonie du « faux départ » du Moogho Naba.

En matière d'activité sportive, la MUTRACENI a organisé des séances d'aérobic au profit des travailleurs et aussi participé à la 9ème édition de la « Coupe du Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi » avec une équipe de football.

La mise en œuvre des activités de la MUTRACENI est souvent confrontée à des difficultés d'ordre financier car ses fonds proviennent exclusivement des cotisations de ses membres.

En termes de perspectives, la MUTRACENI souhaiterait avoir un appui pour la mise en place de l'assurance maladie au profit des travailleurs. En plus, elle souhaiterait acquérir un local et un car pour plus d'efficacité dans ses actions.



3.4. Les activités de la cellule genre en faveur de l'équité sociale et de l'égalité entre les sexes

Conformément à ses missions, la cellule genre de la CENI a établi un programme d'activités dont certaines ont été conçues pour être arrimées au processus électoral.

Au titre des activités déjà réalisées, on peut noter :

- le renouvellement des membres de la cellule genre lors de l'AG du 14 octobre 2022, pour un mandat de 3 ans ;
- la formation des membres de la cellule aux concepts liés au genre pour mieux appréhender leurs rôles et responsabilités ;
- la formation des commissaires, des directeurs et des chefs de service à l'écriture « genre sensible » des documents électoraux ;
- la montée des couleurs avec l'ensemble du personnel de la CENI pour marquer le lancement des activités spécifiques initiées dans le cadre de la commémoration de la journée internationale de la femme le 06 mars 2023 ;
- la collecte et la remise de fonds aux veuves des éléments des Forces de défense et de sécurité (FDS) tombés pour la défense de la patrie ;
- l'élaboration de la stratégie de prise en compte du genre dans les projets et programmes de la CENI et dans l'organisation des élections en collaboration avec IFES.

En termes de perspectives, la cellule genre envisage la relecture des documents électoraux pour les rendre genre sensible dans la mesure du possible.

3.5. Le renforcement des partenariats existants et la mobilisation de nouveaux partenaires pour les élections de sortie de transition

Au cours de la période écoulée, la CENI a poursuivi son partenariat avec le PNUD, IFES, la CEDEAO et noué de nouveaux partenariats.

3.5.1. Bilan des partenariats

a. Partenariat avec le PNUD/ Projet d'Appui aux Processus Électoraux (PAPE)



Le partenariat entre le PNUD et la CENI entamé en 2019 avec le Projet d'Appui aux Processus Électoraux (PAPE) 2019-2021 élaboré à la suite d'une mission NAM (Needs Assessment Mission) sur la sollicitation du gouvernement du Burkina Faso, s'est poursuivi grâce à une extension du projet. Cette extension qui a pris fin le 31 mai 2023 a permis la mise en œuvre de plusieurs activités à travers quatre composantes que sont :

- Appui au renforcement des capacités et aux opérations électorales ;
- Appui à la communication, à l'éducation civique et à la sensibilisation pour une plus grande participation citoyenne ;
- Appui à la prévention et à la gestion des conflits électoraux ;
- Participation politique des femmes et des jeunes.

Le PAPE est mis en œuvre par le PNUD dans le cadre d'un panier commun auquel participent plusieurs partenaires Techniques et Financiers, notamment l'Union Européenne, la Suisse, l'Allemagne, la Suède, l'Italie et le Danemark.

L'extension qui a réorienté les activités du projet a soutenu la CENI dans la mise en œuvre des activités préparatoires au cycle électoral de fin de Transition. L'on peut noter l'appui du PAPE entre autres dans :

- L'élaboration de divers outils opérationnels pour les élections de sortie de transition
- La réalisation d'activités d'éveil démocratique et de promotion de la participation politique des jeunes et des femmes ;

- L'acquisition d'importants matériels (roulant, informatique) destinés à renforcer les capacités de la CENI dans la préparation et l'organisation des élections de sortie de transition ;
- La réhabilitation des salles utilisées pour les opérations électorales ;
- L'aménagement d'une salle de presse pour la communication ;
- L'organisation du séminaire international sur la résilience des OGE face à la crise sécuritaire ;
- Le renforcement des capacités des membres, du personnel de la CENI et d'autres acteurs principaux. Dans ce cadre le projet a administré deux formations BRIDGE en faveur des membres et du personnel de la CENI et des professionnels des médias ;
- Des voyages d'études et de partage d'expériences ont été organisés dans quatre (04) pays que sont, la République de Côte-d'Ivoire, le Sénégal, le Cap-Vert et la Tunisie.

b. Partenariat avec la Fondation Internationale pour les systèmes électoraux (IFES/USAID)

Les activités exécutées dans le cadre du partenariat entre l'IFES et la CENI ont été mises en œuvre à travers deux projets distincts sur financement de l'USAID :

- Le projet PPDTIE (Promoting Peaceful, Democratic, Transparent and Inclusive Elections in Burkina Faso) a été mis en œuvre entre octobre 2020 et février 2023.

Il s'est focalisé sur la fourniture d'outils stratégiques et opérationnels en prévision des préparatifs des élections. Plus spécifiquement, dans le cadre du PPDTIE, IFES a soutenu le développement par la CENI d'une Stratégie de renforcement des capacités et de formation, ainsi que de l'élaboration d'un Guide logistique et d'un Plan opérationnel. Ces documents ont été examinés et adoptés par la plénière afin de remédier aux lacunes opérationnelles observées lors des élections de 2020. IFES a également soutenu une Étude sur la gestion des risques électoraux, ainsi qu'une étude sur l'inscription des électeurs, afin d'améliorer la maîtrise par la CENI, des différentes options techniques et de leurs implications. IFES a continué à soutenir l'élaboration d'une Stratégie de communication numérique pour renforcer la capacité de la CENI à utiliser les médias en ligne pour sa communication externe. Enfin, la cellule genre de la CENI, a bénéficié du soutien de IFES avec le développement d'une Stratégie genre. Tous ces instruments contribuent à renforcer les capacités de la CENI à planifier et à conduire des élections dans un contexte difficile.

- Le projet RFR (Rapid and Flexible Response) a été mis en œuvre entre juillet 2022 et juin 2023.

Ce projet a renforcé la capacité de la CENI dans la planification de la sécurité électorale, dans un contexte marqué par des attaques de groupes terroristes armés. Dans ce cadre, IFES a tiré parti de son expérience mondiale en matière d'élections dans des environnements complexes pour soutenir l'organisation par la CENI d'un Séminaire régional de haut niveau sur la sécurité électorale et les stratégies de résilience des OGE. En prélude à ce séminaire, IFES a développé une étude documentaire sur les stratégies globales de sécurité électorale, et une étude de terrain sur les stratégies de sécurisation des élections au Burkina Faso, qui a été partagée avec les partis politiques, les institutions étatiques et la société civile lors de tables rondes en février 2023. Enfin, un voyage d'échange entre pairs a été organisé avec la CENI du Niger en mai 2023, qui fait face à des difficultés sécuritaires similaires.

c. La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Dans le cadre de la troisième édition de sa retraite d'information des acteurs de l'intégration régionale au Burkina Faso tenue du 14 au 16 décembre 2022, la CENI a été invitée par la Représentation Permanente de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Burkina Faso afin de présenter une communication sur les *« Contributions de la CEDEAO lors des élections couplées présidentielle et législatives du 22 novembre 2020 »*.

À cette occasion, Madame Pegdébamba Esther SOME/KIEMA, Secrétaire générale de la CENI y a représenté l'institution. Dans sa communication, les points sur les appuis apportés par la CEDEAO à la CENI lors du processus électoral de 2020 ont été partagés avec les participants. Il s'agit d'un appui financier de deux cents millions (200 000 000) de francs CFA et d'appuis techniques tel que :

- Le déploiement d'une mission conjointe de solidarité de haut niveau CEDEAO-Union Africaine. Cette mission conjointe qui s'est déroulée du 12 au 14 novembre 2020 qui a permis d'évaluer l'état de préparation des élections pour un scrutin crédible et pacifique ;

- La participation à la réalisation de l'audit international du fichier électoral en partenariat avec l'OIF, l'Union africaine et l'Union européenne. Cet audit a contribué à accroître la crédibilité du fichier électoral, à renforcer la confiance entre les parties prenantes sur la fiabilité du fichier électoral et à améliorer le climat politique ;
- Le déploiement d'une mission d'observation électorale conduite par l'ancien Premier Ministre de la République de Guinée, Kabiné Komara et composée de 4 experts (spécialistes en opérations électorales, en genre, questions juridiques, gestion des conflits, média et communications), 10 observateurs long terme et 70 observateurs court terme.

Les défis liés à l'organisation des élections de sortie de transition pour la CENI et l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus électoral ont également été exposés (stabilisation du cadre légal, sécurisation du processus électoral, prise en compte du vote des personnes déplacées internes (PDI), révision du fichier électoral national à l'intérieur et le fichier électoral des Burkinabè de l'extérieur, renforcement de la légitimité des institutions à travers une réduction des obstacles à la participation politique plus accrue des citoyens et la mobilisation des ressources pour le financement des élections dans un contexte sécuritaire prioritaire). En outre, les attentes de la CENI vis-à-vis de la CEDEAO ont été relevées.

3.5.2. Une meilleure mobilisation des partenaires pour les élections de sortie de transition

Pour une organisation réussie des élections de sortie de transition, la CENI a noué de nouveaux partenariats qui ont abouti à la formulation de projets d'accompagnement de l'institution. De nouveaux projets d'appui au processus électoral ont été formulés avec certains anciens partenaires.

- *L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)*



Après la mise en place des organes de la Transition, le gouvernement a, par lettre n°2022/1179/MAECBE/CAB du 6 mai 2022 adressée à la Secrétaire générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), sollicité le soutien de l'OIF et son accompagnement notamment pour la formation des membres de l'Assemblée Législative de Transition (ALT) et l'appui aux réformes constitutionnelles pour les élections.

En réponse à cette demande, la Secrétaire générale de l'OIF a déployé du 27 juin au 11 juillet 2022, une mission d'évaluation des besoins électoraux afin de définir les modalités pratiques de l'accompagnement de l'OIF à la transition. Cette mission a permis de recueillir et discuter des besoins exprimés par les institutions nationales et acteurs impliqués dans le processus électoral.

La mission, conduite par Madame Zara KAMIL/ALI, était composée d'un Représentant de l'APF, d'un Consultant électoral et du Chef du poste « Paix et stabilité ». La mission a rencontré la CENI le 28 juin 2022 au siège de l'institution, et était accompagnée du Secrétaire Permanent de la Commission Nationale de la Francophonie (SP/CNF) au Burkina Faso. Il s'est agi au cours de cette rencontre, de recueillir les défis auxquels la CENI est confrontée pour l'organisation des élections de sortie de transition et d'identifier les domaines pertinents de collaboration.

Des défis présentés par le Président de l'institution, on retient essentiellement : la sécurisation du processus électoral, le professionnalisme de l'Organe de Gestion des Elections (OGE), la participation au processus électoral à travers l'inclusion de tous les citoyens en âge de voter, les PDIs, les personnes ne disposant pas de documents nécessaires à l'inscription sur les listes électorales, l'incitation des électeurs malgré le contexte sécuritaire difficile et la mobilisation des ressources financières (5 opérations de grandes envergures dans un contexte de priorisation des dépenses de défense).

Il a aussi situé le contexte dans lequel ces défis seront abordés et évoqué les domaines de collaboration supplémentaires : il s'agit de la lutte contre la corruption électorale, la communication et la gestion de la désinformation (la lutte contre les fakes news et les deep fakes news).

Après cette rencontre, l'identification des besoins s'est poursuivie au niveau du Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des Burkinabè de l'extérieur (MAECRBE) à travers les travaux du comité de suivi et un plan d'actions de soutien de l'OIF à la Transition a été élaboré sur la base de l'expression des besoins formulés par les différents acteurs du processus électoral : La CENI, le Conseil constitutionnel, le MATDS, le CSC, le MAECRBE et l'Assemblée Législative de la Transition.

Le plan d'action est financé sur la base des apports de l'OIF, de l'APF ainsi que les financements à mobiliser auprès des partenaires techniques et financiers de (PTF) de l'OIF.

- *Le Centre européen d'appui électoral (ECES)*

En rappel, en mai 2022, ECES avait effectué une mission d'identification au Burkina Faso qui a permis d'évaluer les besoins d'assistance électorale et de confirmer l'intérêt des parties prenantes de le voir jouer un rôle actif dans la transition au Burkina Faso. A la suite, le Projet d'appui à la crédibilité et à la transparence des élections au Burkina Faso (PACTE 2- Burkina) a été élaboré et discuté avec la CENI. L'objectif du PACTE 2- Burkina est de contribuer au renforcement des processus démocratiques, en cette période de Transition, dans la perspective de l'organisation d'élections crédibles, transparentes et pacifiques au Burkina Faso, par le renforcement des capacités des parties prenantes et par l'organisation d'une campagne de communication pour le développement.

Le projet sera financé principalement par l'Union européenne et mis en œuvre par une équipe de coordination qui comprendra des experts internationaux et nationaux. Les principaux partenaires de mise en œuvre sont la CENI, le CSC, la CNDH, les médias, les OSC ainsi que les partis politiques.

Les perspectives concernent la stabilisation du calendrier électoral qui permettra d'achever la mobilisation des fonds, la signature du contrat et le démarrage des activités.

- *La Fondation Internationale pour les systèmes électoraux (IFES) et l'USAID*

La Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) a obtenu de l'USAID le financement d'un projet de soutien à l'organisation des élections de sortie de transition. Le projet est bâti autour des principaux axes suivants :

- Le renforcement des capacités des acteurs institutionnels dans la conduite d'élections crédibles, transparentes et inclusives ;
- Le renforcement de la participation citoyenne et l'amélioration du rôle des partis politiques dans l'engagement citoyen sur le processus de réformes, le processus électoral et la gouvernance.

La stabilisation du calendrier électoral permettra le démarrage effectif des activités.

3.6. Le renforcement des relations publiques pour mobiliser les acteurs autour du processus électoral de sortie de transition

Au cours au cours de la période 2022-2023, le Président de la CENI a été reçu en audience, en a accordé et a aussi eu des séances de travail avec plusieurs acteurs.

a. Les audiences accordées

Le Président de la CENI a accordé plusieurs audiences et des séances de travail au cours de la période 2022-2023.

Le Ministre en charge de l'administration territoriale OMER BATIONO a effectué une visite à la CENI en août 2022. Accompagné de ses plus proches collaborateurs, le ministre est venu s'imprégner du travail effectué par la CENI dans le cadre des élections de sortie de transition. Une seconde délégation du même département ministériel a été reçue en audience en novembre 2022, cette fois conduite par le ministre délégué chargé de la sécurité ; les échanges ont porté sur les enjeux liés au processus électoral à venir.



Au mois de mai 2023, le ministre d'Etat en charge de la fonction publique, du travail et de la protection sociale, a effectué un déplacement au siège de l'institution. Bassolma BAZIE est venu solliciter l'appui de la CENI pour la mise à disposition de kits d'ordinateurs portables en vue d'améliorer le processus de composition électronique et d'observer une célérité dans la publication des résultats des concours. La CENI a mis à disposition 500 ordinateurs sous forme de prêt pour aider le ministère dans l'organisation des concours.



Madame le Ministre de la solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille, Nandy SOME/DIALLO a sollicité et obtenu une audience pour présenter son initiative de procéder à l'enrôlement biométrique des personnes déplacées internes. Avec l'expérience qu'a la CENI en matière d'enrôlement biométrique, la Ministre est venue solliciter l'accompagnement technique de l'institution.

L'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique Son Excellence Sandra CLARK a conduit plusieurs délégations au siège de la CENI. Les principales ont eu lieu avec Mme Victoria NULAND, Sous-secrétaire d'État pour les affaires politiques des États-Unis, Dr Monde MUYANGWA, administratrice adjointe de l'USAID et une délégation du Congrès américain. Au cours de ces rencontres, les échanges ont porté sur les défis de la préparation des élections de sortie de transition et l'engagement des États-Unis d'Amérique à accompagner la CENI.



En tournée en Afrique, Son Excellence Mme Emanuela DELRE, Représentante spéciale de l'Union européenne pour le Sahel a rendu visite à la CENI. Accompagnée par le Chef de la délégation de l'Union européenne Son Excellence Wolfram VETTER, Mme DELRE a évoqué le processus de transition politique au Burkina Faso et l'organisation des élections de sortie de transition.



La coopération entre organes de gestion des élections a été au menu de la visite de courtoisie et d'amitié effectuée par la CENI du Niger à celle du Burkina Faso. Le président Elysé OUEDRAOGO a en effet échangé le 25 octobre 2022 avec Any Mahaman

YOUSOUFOU, conseiller juridique de la Commission électorale du Niger. L'appui de la CENI du Burkina Faso a été sollicité pour l'organisation des élections législatives partielles du 18 juin 2023 pour la diaspora nigérienne.



Toujours au chapitre des relations publiques avec les partenaires internationaux, des audiences ont été accordées au Directeur Afrique du NDI, à une délégation de l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Électorale (IDEA), à l'ambassadrice de la Turquie, à l'Ambassadeur du Japon ainsi qu'à des officiels de la CEDEAO.



La collaboration entre la CENI et les ONG internationales et nationales a été un sujet d'échanges lors des audiences accordées à la Directrice Pays de Diakonia et à la Convention des organisations de la société civile pour l'observation domestique des élections (CODEL).

b. Les visites et audiences effectuées

La CENI a été reçue à deux reprises par le Chef de l'Etat au cours de cet exercice. La première visite effectuée le 9 décembre 2022 a été organisée en marge du séminaire sous-régional sur la résilience des organes de gestion des élections face aux crises sécuritaires. Le Président de la CENI était accompagné de ses pairs du Nigéria, du Niger, de la Centrafrique et d'anciens présidents des CENI du Mali et de la Guinée. L'occasion était belle pour partager les défis et expériences des différentes commissions électorales. La deuxième audience accordée à la CENI le 13 février 2023, a porté sur la remise du rapport public annuel au Chef de l'Etat, conformément aux exigences du Code électoral.

Dans le cadre de l'exécution de son programme d'activités de l'année 2022, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) de l'Assemblée

législative de Transition (ALT) a organisé du 8 au 12 août 2022 des journées d'échanges avec les institutions constitutionnelles et républicaines sur des thématiques d'intérêt national. Dans ce cadre, elle a reçu la CENI le 11 août 2022. Il était question pour la CENI de mieux se faire connaître par les députés de l'ALT, d'évoquer ses défis, ses forces et faiblesses. Plusieurs autres points ont fait l'objet d'échanges : la contribution de la CENI à l'adoption d'une loi électorale pour des élections transparentes, crédibles et pacifiques post transition, les attentes de la CENI vis-à-vis de l'ALT, la nature des relations qu'entretient la CENI avec l'ALT (base juridique, règle de courtoisie institutionnelle), la question de la possibilité de simplification/ réduction des documents de vote, la question de la possibilité de réduction des coûts des élections tout en organisant des consultations électorales crédibles et transparentes dans le contexte burkinabè, la question du vote des burkinabè de l'étranger, ...

3.7. Le renforcement de la présence de la CENI dans les organisations de coopération en matière électorale

a. Partenariat avec le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)

Le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) est un regroupement international de commissions et d'administrations électorales de l'espace francophone. Le RECEF à travers ses activités s'emploie à soutenir ses membres, contribuer à leur professionnalisation et à leur développement, et les accompagner dans la mise en place d'institutions électorales pérennes, neutres, autonomes et indépendantes.

Du 23 au 25 mai 2023, le RECEF a organisé à Paris (France) un séminaire électoral et son assemblée générale annuelle qui ont connu la présence de représentants d'OGE venus de la Belgique, du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Canada, du Cambodge, des Comores, de la France, de Madagascar, de Maurice, de Moldavie, du Niger, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la Roumanie, du Rwanda, du Sénégal, des Seychelles, du Togo et de la Tunisie. La CENI y a été représentée par le Président et la Directrice de cabinet.

Le séminaire qui a porté sur le thème « *Des modalités de vote pour favoriser la participation électorale et préserver la confiance* » a permis aux participants de faire un tour d'horizon des différentes modalités de vote dans le monde et de partager des expériences nationales.

A l'issue de l'Assemblée générale, le Président de la CENI a été élu Vice-président du RECEF pour un mandat de deux ans.



b. Partenariat avec le Réseau des structures de gestion électorale en Afrique de l'Ouest (RESAO)

Le Réseau des structures de gestion électorale en Afrique de l'Ouest (RESAO) est un regroupement des OGE de l'Afrique de l'Ouest. Il a organisé les 12 et 13 décembre 2022 à Grand Bassam (Côte d'Ivoire), un symposium sur le thème « *Garantir l'inviolabilité et l'intégrité du vote* » ainsi que sa huitième Assemblée Générale.

Le symposium a été l'occasion pour les administrateurs électoraux de l'Afrique de l'Ouest d'examiner de manière critique, les moyens de garantir que les votes individuels aboutissent à un résultat électoral légitime et acceptable. Ces activités ont connu la présence du Président de la CENI et du Directeur des opérations électorales.

c. Partenariat avec l'Association des autorités électorales africaines

L'Association des autorités électorales africaines (AAEA) est un regroupement d'OGE de l'Afrique et a son siège à Accra (Ghana). L'AAEA a pour mission de créer des cadres de dialogue, de partage d'expériences et de soutien pour ses quarante-cinq (45) membres. Le 26 janvier 2023, la CENI a fait une demande officielle d'adhésion à qui a été acceptée.

d. Partenariat avec l'Association des autorités électorales mondiales (AWEB)

L'association des autorités électorales mondiales (AWEB) a été créée en 2013 et comprend 119 OGE de 110 pays. Elle se donne pour mission d'identifier les défis nouveaux dans le domaine de la gestion des processus électoraux et d'offrir des cadres de partage d'expériences pour le renforcement de la démocratie électorale à travers le monde. Son

secrétariat est basé en République de Corée. La CENI a participé à la mission internationale d'observation des élections générales au Paraguay par le truchement de l'AWEB.

3.8. La mission NAM des Nations Unies et l'élaboration d'un nouveau document de projet pour l'appui aux élections avec le PNUD

Par un courrier en date du 14 août 2022, le Gouvernement de la transition à travers Madame la Ministre des affaires étrangères a saisi le Secrétaire général de l'ONU pour une assistance au processus électoral de fin de transition. Cette requête a été approuvée et une mission d'évaluation des besoins électoraux a été déployée au Burkina Faso du 30 janvier au 10 février 2023. La mission a eu des séances de travail avec des membres du Gouvernement, la CENI et d'autres institutions et acteurs impliqués dans le processus électoral.

A l'issue de la mission, des recommandations ont été formulées à l'endroit du Gouvernement du Burkina Faso, des institutions nationales, des Nations unies et de la communauté internationale pour la mise en place d'un projet d'appui au processus électoral de fin de transition. Le nouveau projet est en cours d'élaboration et fait l'objet d'échanges entre le PNUD et la CENI.

PARTIE II : LES ACTIVITES PREPARATOIRES DES ELECTIONS DE SORTIE DE TRANSITION

La Charte de la Transition du 14 octobre 2022 a maintenu la durée de la Transition pour deux ans et prévoit l'organisation d'élections de fin de transition en 2024. Pour être prête pour ce rendez-vous historique, la CENI a mené des réflexions dans le cadre des réformes afin d'apporter sa contribution pour la conduite de la transition (I). Elle s'est aussi dotée d'un certain nombre de stratégies et des outils stratégiques et opérationnels pour une organisation réussie des élections de sortie de transition (II).

I. La CENI dans la transition

L'élaboration et la mise à jour du chronogramme de la Transition suite à l'avènement du MPSR 2 a connu la participation de la CENI (1). Pour faire suite aux réformes politiques et électorales annoncées pour améliorer la gouvernance et organiser des élections, la CENI a anticipé en proposant des contributions et pistes de réflexion (2).

1.1. La contribution à la mise à jour du chronogramme de la transition

La charte de la Transition adoptée en mars 2022 et celle du 14 octobre 2022 ont prévu un certain nombre de réformes à implémenter pour une meilleure gouvernance politique, administrative et électorales. A cet effet, un comité technique a été mis en place pour réfléchir sur les réformes qui doivent être opérées par la transition.

La CENI, organe en charge de la gestion des élections, a été associée pour apporter son point de vue sur le chronogramme des élections. Il s'est agi de mettre à la disposition du gouvernement de la transition, un planning de réalisation des activités électorales selon les prescriptions du code électoral et tenant compte de la durée de la transition qui a été fixée et confirmée à deux (2) ans. L'apport de la CENI a porté surtout sur le calendrier relatif aux opérations électorales et référendaires notamment la révision du fichier électoral, la tenue du référendum et l'organisation des élections couplées présidentielle et législatives dans l'espace-temps accordée à la transition. Le chronogramme a ainsi été établi en suivant scrupuleusement les délais incompressibles du code électoral. Le projet de chronogramme a été officiellement remis au Premier ministre, Chef du gouvernement.

1.2. **La contribution aux réformes politiques et électorales**

Pour anticiper sur les réformes politiques et électorales à implémenter, la CENI a effectué des voyages d'étude dans le cadre des réformes relatives à l'utilisation de la CNIB comme document de vote et à l'élection des présidents de conseils de collectivités au suffrage universel direct. Au regard des conclusions de ces voyages d'études et des insuffisances relevées lors du processus électoral de 2020, un atelier d'élaboration de ses contributions pour la relecture du code électoral a été organisé. D'autres réformes relatives à l'inclusion des personnes handicapées et des personnes détenues ont été proposées.

1.2.1. Les voyages d'études au Sénégal, au Cabo Verde et en Tunisie pour s'imprégner des expériences sur l'élection des maires au suffrage universel direct et l'utilisation des cartes d'identité comme document de vote

La question de l'utilisation de la Carte Nationale d'Identité Burkinabé (CNIB) comme document de vote a refait surface ces dernières années. C'est ainsi que l'audit international du fichier électoral réalisé en octobre 2020 a souligné la nécessité d'assurer une interopérabilité des fichiers de la CENI et de l'Office national d'identification (ONI) afin de permettre la mutualisation des investissements et des ressources, ainsi que le vote sur présentation de la seule CNIB.

Pour approfondir la réflexion sur l'utilisation de la CNIB comme carte d'électeur et le mode d'élection des présidents de conseil de collectivité, la CENI a fait l'option de s'inspirer de l'expérience de pays frères. Grâce à l'accompagnement financier du Projet d'appui aux processus électoraux (PAPE), des équipes mixtes conduites par la CENI et composées de représentants du MATDS et de l'ONI ont séjourné en Tunisie, au Cap vert et au Sénégal et ont pu s'imprégner de l'expérience de ces différents pays par rapport à l'élection des présidents de Conseils de collectivités au suffrage universel et l'utilisation de la CNIB comme document de vote. A l'issue des missions, des recommandations ont été faites sur l'utilisation de la CNIB comme carte d'électeur et sur le mode d'élection des présidents de conseil de collectivité.

Pour mieux cerner les difficultés et proposer un schéma réaliste, la CENI a aussi mené des concertations avec l'office national d'identification (ONI) en amont sur les aspects techniques de l'utilisation de la CNIB, et en aval, elle a présenté les expériences des différents pays dans l'implémentation des réformes à l'issue des voyages d'études.

Ainsi, tout comme au Cap-Vert, au Sénégal et en Tunisie, les membres des missions ont pu s'entretenir avec les parties prenantes en charge de la délivrance de la carte d'identité servant de document de vote.

Une schématisation du système dans chaque pays visité a permis de comprendre le mode opératoire de la constitution des listes électorales (interopérabilité des données), les modalités d'affectation des électeurs dans les bureaux de vote, les modalités de gestion du contentieux et de mise à jour des listes. On retient que dans ces pays visités, la réforme est bâtie sur un système d'état-civil très performant, garantissant la confiance entre les acteurs du processus et sur une interopérabilité des bases de données.

Au regard de ces conclusions, l'opérationnalisation de l'utilisation de la CNIB comme carte d'électeur au Burkina Faso nécessite du gouvernement, les préalables suivants :

- l'institution d'un état-civil moderne et performant par l'adoption d'une politique unique en matière d'indentification qui mutualise les projets et structures dans la mise en place de l'identifiant unique au Burkina Faso.
- l'arrêt de la création de nouveaux villages et secteurs à l'approche des élections et, dans le cas contraire, intensifier les sensibilisations des habitants et des parties prenantes sur ces créations
- la mise en lien des propositions de la CENI avec la relecture du code général des collectivités territoriales.

En ce qui concerne l'élection des présidents de collectivité, on peut retenir qu'il n'y pas de modèle uniforme. D'un pays à l'autre, les modèles sont différents. De ce fait, le Burkina Faso doit construire son modèle propre à lui, au regard des contingences politiques, sociales et budgétaires. Les réflexions ont permis d'enrichir le document portant contributions de la CENI à la relecture du code électoral.



1.2.2. Contributions de la CENI à la réforme du code électoral

Les réformes à implémenter nécessitent, pour certaines, une relecture du code électoral. Il en est ainsi de celles sur l'élection des présidents de conseil de collectivités au suffrage universel direct et de celle sur l'utilisation de la CNIB comme document de vote tel que relevé au point précédent. Ainsi, sur la base des rapports des missions d'étude sur la question, la CENI a organisé du 26 au 30 septembre 2022, l'atelier sur l'élaboration des contributions de la CENI à la relecture du code électoral. Cet atelier a permis à la CENI de disposer d'un document de propositions pour la relecture du code électoral. Des projets de scénarii pour l'implémentation de l'élection des Présidents de conseils de collectivités au suffrage universel direct et de mode opératoire pour l'utilisation de la CNIB comme document de vote ont également été élaborés.

L'ensemble de ces documents ont été transmis au ministère en charge de l'administration territoriale qui a organisé à son tour du 24 au 28 février 2023, un atelier d'examen des amendements proposés par la CENI.

Les points d'amendement sont entre autres :

- **Les listes électorales** notamment des modalités de transfert ou de radiation de l'électeur sur la liste électorale, des droits et délais de recours, l'introduction de la tierce opposition. Les principales propositions de modifications à ce niveau visent à faire en sorte que tous les traitements au niveau des listes électorales soient terminés avant l'affichage et la publication des listes définitives prévue par le décret et qui est de 30 jours avant la date du scrutin. Ainsi, il y aura plus le besoin de publier une liste complémentaire après cette date ;
- **Les opérations de vote** notamment la précision apportée à la notion de « compilation manuelle et compilation électronique » afin d'éviter les écueils liés aux difficultés rencontrées pour la compilation manuelle lors des élections couplées de novembre 2020 et l'imposition d'un délai pour le tirage au sort pour le positionnement des partis sur le bulletin unique.
- L'introduction de dispositions relatives à **la police administrative des élections** ;
- Les **dispositions pénales** notamment l'harmonisation des dispositions pénales en matière électorale prévues dans le code électoral avec celles prévues dans le code pénal de 2018. La modification a donc consisté à reprendre les dispositions du code pénal de 2018 relatives aux infractions en matière électorale dans le code électoral. Cela a l'avantage de disposer d'un document unique qui comporte toutes les dispositions en matière électorale et facilite son usage.

- Les **dispositions relatives au référendum** notamment la complétude de la législation sur le référendum (la campagne référendaire, cas d'égalité entre le oui et le non, le contrôle des opérations référendaires par les partis et formations politiques, les cas de force majeure et de circonstances exceptionnelles) ;
- Les dispositions relatives à **l'élection du Président du Faso** relativement à la publication des listes des communes où l'organisation de l'élection présidentielle est impossible ;
- Les dispositions relatives à **l'élection des députés à l'Assemblée nationale** notamment sur le sort à réserver aux listes qui comportent des doublons de noms de candidats ;
- Les dispositions relatives à l'élection des conseillers régionaux ;
- Les dispositions relatives à **l'élection des conseillers municipaux** notamment l'insertion de dispositions relatives à la sanction insérer des dispositions relatives aux sanctions de la double candidature au niveau des candidatures aux élections municipales et aussi pour combler un vide juridique relatif au traitement et la procédure à suivre en cas de décès ou d'inéligibilité d'un candidat survenus la veille de la date des élections ;
- Les **dispositions transitoires** sont relatives à la question de la composition de la CENI et de ses démembrements, une nécessité dans ce contexte de transition et également des dispositions ont été introduites pour parer à l'absence des élus nationaux et locaux du fait de la dissolution de l'Assemblée nationale et des conseils municipaux.

Les propositions ainsi formulées, contribueront à améliorer le processus électoral à travers l'adoption d'un cadre juridique complet, cohérent, compréhensible, débarrassé de toute ambiguïté. C'est du reste le « premier gage de bonne organisation des élections ».

1.2.3. La promotion de l'inclusion des personnes handicapées et les personnes détenues dans les processus électoraux

Dans la perspective d'améliorer la participation des personnes handicapées et des personnes détenues non déchues de leur droit de vote, la CENI a organisé du 11 au 13 janvier 2023, avec l'accompagnement du Projet d'appui aux processus électoraux (PAPE) mis en œuvre par le PNUD, un atelier d'identification des difficultés de la participation des personnes détenues et des personnes handicapées aux processus électoraux.

Cet atelier a regroupé les acteurs concernés notamment les ministères sectoriels en charge de ces questions (Ministère en charge de la justice et des droits humains, le ministère en charge de l'administration territoriale et le ministère en charge de la solidarité et de l'action humanitaire), des acteurs du monde judiciaire, de la Commission nationale des Droits Humains (CNDH), d'associations et ONG œuvrant dans le milieu carcéral (SOS Pénitencier et le Centre pour la qualité du droit et la justice) et dans la défense des droits des personnes handicapées (Light for the world international). Il a permis de proposer des mécanismes et procédures en vue de surmonter les difficultés et obstacles et promouvoir une meilleure participation de cette couche sociale aux élections.

Ainsi, en ce qui concerne les aménagements pratiques pour améliorer le vote des personnes un handicapées, on peut retenir que l'effectivité du vote des personnes handicapées nécessite une matérialisation des bureaux de vote pour faciliter leur accessibilité, la conception de bulletins de vote spécifiques (en braille), la mise en place d'un mécanisme permettant de vérifier la sincérité du vote effectué par l'assistant et enfin, l'accessibilité à l'information électorale pour toutes les personnes handicapées.

Des recommandations ont également été adressées à la CENI pour une meilleure prise en compte de la participation des personnes handicapées aux élections. Il s'agit de :

- veiller à la mention/spécification du handicap à l'enrôlement sur la liste électorale ;
- rendre accessibles et sécuriser les lieux de vote au profit des personnes handicapées ;
- veiller à l'accessibilité des matériels électoraux (dimension des isolects, disposition des bulletins de votes et urnes, etc.) pour les personnes handicapées ;
- former le personnel électoral à la prise en charge et à l'assistance des personnes handicapées à toutes les étapes du processus électoral ;
- assurer le passage prioritaire des personnes handicapées aussi bien pour l'enrôlement que pour le vote ;
- interpréter les messages audiovisuels en langage de signes et favoriser le sous-titrage des messages de campagne ;
- traduire les messages écrits en braille ;
- illustrer les affiches (Images, Photos), Sites Web en formats accessibles pour déficients visuels et auditifs ;
- sensibiliser la population à l'acceptation du passage prioritaire des personnes handicapées et des personnes vulnérables pendant l'enrôlement et le vote.

Pour le vote des personnes détenues, l'évaluation/diagnostic de la mise en œuvre de leurs droits de vote a permis l'évaluation des possibilités de mise en œuvre des recommandations

issues du rapport de l'opérationnalisation du vote des détenues non privées de leurs droits de vote lors des élections de 2020.

Pour une mise en œuvre efficace du dispositif, il a été recommandé de :

- Inscrire les détenus dans la liste des personnes votant par dérogation afin de pouvoir voter dans des bureaux de vote installés hors de la prison ;
- Envisager la création de bureaux de vote au sein des TGI pour le vote des détenus et du personnel judiciaire qui le souhaite ;
- Relire les dispositions du code électoral interdisant le transport ou convoyage d'électeurs afin de prendre en compte la situation exceptionnelle et le besoin de transport du détenu de la MAC à son lieu de vote par le personnel pénitentiaire ;
- Former le personnel pénitentiaire sur le processus électoral et la facilitation de la participation électorale des détenus ;
- Motiver le personnel pénitentiaire engagé dans la facilitation du vote des personnes détenues ;
- Mener des plaidoyers pour l'admission dans la loi électorale du vote par dérogation au profit des détenus et éventuellement du personnel pénitentiaire ;
- Accompagner financièrement en amont l'extension de l'informatisation des services greffes des MAC en cours afin de faciliter le travail d'établissement des listes des votants ;
- Mettre à la disposition des MAC les moyens matériels, financiers et logistiques nécessaires pour l'organisation pratique du vote des détenus dans ou à l'extérieur des MAC ;
- Élaborer un guide ou manuel du vote en milieu carcéral ;
- Renforcer la sensibilisation du public sur le bien-fondé de la participation des détenus aux processus électoraux ;
- Renforcer la sensibilisation des personnes détenues à l'exercice effective de leurs droits civiques notamment la participation aux processus électoraux.

De ces recommandations, des propositions d'amendements ont été formulées dans la perspective de la relecture du code électoral et transmises au MATDS.

1.2.4. L'évaluation du vote des Burkinabè de l'extérieur et l'étude sur le vote hors ambassade et consulat

L'élection présidentielle de 2020 a connu pour la première fois, la participation des Burkinabè de l'extérieur au scrutin. Sur une prévision d'environ 2.566.500 électeurs,

seulement 23 071 Burkinabè résidant à l'étranger ont pu s'inscrire sur la liste et 14 945 ont effectivement voté, soit un taux de participation de 64.78%. Cette première expérience a donné des résultats largement en deçà des attentes des acteurs du processus électoral.

Afin de documenter les difficultés rencontrées, tirer des leçons et apporter des correctifs en vue de l'organisation des élections plus inclusives de sortie de la transition en 2024, un atelier diagnostic a été organisé du 1er au 03 février 2023 à Koudougou. Il a réuni les parties prenantes à cette expérience de 2020 notamment les ministères sectoriels (Affaires étrangères, justice et des droits humains, Administration territoriale), de l'Assemblée législative de Transition, du Conseil Constitutionnel, du Conseil Supérieur de la Communication, de l'Office national d'identification, d'associations et ONG œuvrant dans la promotion et la protection des droits humains et la bonne gouvernance.

En se basant sur les retours d'expériences faits par les chefs de missions diplomatiques et postes consulaires et du rapport sur le vote des Burkinabè de l'extérieur, des thématiques ont été dégagées pour l'analyse et l'appréciation du processus du déroulement du vote :

- Seuil d'éligibilité des juridictions diplomatiques, accès aux documents d'identité, enrôlement sur les listes électorales ;
- Lieux d'enrôlement et de vote des Burkinabè de l'extérieur ;
- Campagne électorale, éducation civique ;
- Les opérations de vote des Burkinabè de l'extérieur, logistique, gestion des résultats.

L'une des recommandations fortes de cet atelier diagnostic a été le maintien en l'état et l'opérationnalisation des dispositions de l'article 72 relatives aux sites hors ambassades et consulats. Pour orienter utilement sur les réformes législatives et des mesures opérationnelles de la mise en œuvre de cette recommandation, la CENI a organisé du 27 février au 5 mars 2023, un voyage d'étude en République de Côte d'Ivoire pour l'identification des sites d'enrôlement et de vote hors ambassade et consulat. Les leçons apprises de ce voyage se résument en :

- L'application de l'article 72 permettra de rapprocher les bureaux de vote de l'électeur et faciliter la participation électorale de la diaspora ;
- Les opérations spéciales de délivrance de CNIB réalisées par l'ONI à l'approche de la révision des listes électorales peuvent être une solution. Il faut aussi prendre en compte l'obstacle que certains Burkinabè peuvent rencontrer de pouvoir fournir les documents permettant l'établissement de leur CNIB ;
- L'option d'utiliser une carte consulaire biométrique comme document d'enrôlement de la diaspora peut être une solution.

Sur la base des conclusions de l'atelier diagnostic et du voyage d'étude en Côte d'Ivoire (Abidjan, Bouaké et Soubré), un document d'orientation a été élaboré et adopté par la plénière des commissaires en sa séance du 13 juin 2023. Les grandes directives du document d'orientation sont bâties autour des points suivants :

- Les réformes nécessitant la modification du code électoral ;
- Les mesures nécessitant des prises de textes par la CENI ;
- Les mesures d'ordre opérationnel.

Au titre des réformes nécessitant la modification du code électoral, on peut citer :

- l'application d'un double seuil pour les sites hors ambassades dans la ville abritant le siège de la juridiction mais aussi dans les pays rattachés à la juridiction d'origine : un seuil d'immatriculés pour l'enrôlement et un seuil d'immatriculés pour l'ouverture de bureaux de vote ;
- la modification de l'article 52 pour ajouter deux autres alinéas pour prendre en compte, la carte consulaire biométrique harmonisée comme pouvant servir de document d'enrôlement et de vote ;
- la modification de l'article 97 bis pour prendre en compte, la possibilité de compiler les résultats de l'étranger au siège de la CENI pour les pays ayant moins de dix (10) bureaux de vote et pour donner l'accès des représentants des partis/formations/regroupement d'indépendants au Centre de compilation de l'étranger ouvert au siège de la CENI.

Autre des réformes qui nécessitent la prise de mesures par la CENI, on peut noter :

- l'élaboration des textes portant attributions, organisation et fonctionnement d'un cadre de concertation tripartite entre la CENI, le Ministère des affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur (MAECRBE) et le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (MINEFP) pour échanger sur les questions de logistique et la gestion des fonds liés à la question électorale. L'animation régulière de ce cadre sera assurée par la CENI.
- L'identification des bureaux de vote hors ambassade par les démembrements de la CENI à l'étranger en collaboration avec la mission diplomatique.

Au titre des mesures d'ordre opérationnel, on retient essentiellement des actions de plaidoyer en direction du gouvernement pour un soutien conséquent à l'ensemble des acteurs, une sensibilisation accrue et la règlementation de la campagne des réseaux sociaux.

1.3. Le renforcement de la collaboration avec la CAGIDH de l'ALT



La CAGIDH a organisé du 8 au 12 août 2022, des journées d'échanges avec les institutions constitutionnelles et républicaines sur des thématiques d'intérêt national. Elle a reçu la CENI le 11 août 2022 dans sa salle de réunion. Il était question pour la CENI de mieux se faire connaître des députés de l'ALT, évoquer ses défis, ses forces et faiblesses. Les points d'échanges ont porté sur :

- Le fonctionnement de la CENI ;
- Les difficultés de la CENI et les solutions envisagées ;
- Les attentes de la CENI vis-à-vis de l'ALT ;
- La nature des relations qu'entretiennent la CENI avec l'ALT (base juridique, règle de courtoisie institutionnelle) ;
- La question de la possibilité de simplification/réduction des documents de vote ;
- La contribution de la CENI à l'adoption d'une loi électorale pour des élections transparentes, crédibles et pacifiques post transition ;
- Etc.

L'Assemblée législative de Transition (ALT) constitue un maillon important dans l'examen de certaines réformes notamment celles relatives au cadre légal des élections. En vue de contribuer utilement à ces réformes, la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Droits Humains (CAGIDH) a organisé du 1^{er} au 06 mai 2023 à Manga, région du Centre-Sud, un séminaire de renforcement des capacités de ses membres sur le système électoral, le rôle et la responsabilité des acteurs électoraux.

L'objectif de ce séminaire était de renforcer les capacités des membres de la CAGIDH tout en leur offrant des éléments d'analyse et d'appréciation du système électoral burkinabè notamment des parrainages et des cautions en matière électorale, mieux connaître le rôle des acteurs dans le processus électoral burkinabè, les différents modes d'élection des responsables des conseils municipaux et régionaux, les acquis et les difficultés de l'expérience du vote des Burkinabè de l'extérieur de 2020.

C'est ainsi que l'expertise de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a été sollicitée pour animer le séminaire en collaboration avec le Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité (MATDS) autour des modules suivants :

- L'Analyse comparée des différents modes d'élection des responsables des collectivités territoriales ;
- Le mode d'élection appliqué à la désignation des responsables des collectivités territoriales au Burkina Faso pour une stabilité des exécutifs locaux
- Le Parrainages et cautions en matière électorale burkinabè : mécanismes de renforcement de la démocratie
- Le Rôle des autres dans le processus électoral burkinabè
- Les acquis et les difficultés de l'expérience du vote des Burkinabè de l'extérieur.

Ces modules ont été développés et présentés par 4 experts dont 3 de la CENI :

- Aboubacar Réliwendé SAVADOGO, Vice-Président de la CENI ;
- Porzanga Saïbou TRAORE, Directeur Général adjoint de l'Administration du Territoire, chargé des libertés publiques et des affaires politiques au MATDS ;
- Pegdébamba Esther SOME/KIEMA, Secrétaire générale de la CENI ;
- Lydia ZANGA/OUEDRAOGO, Directrice de cabinet du Président de la CENI.

Les communications et les échanges qui ont suivi ont permis de renforcer les connaissances et compétences des députés de la CAGIDH en vue de leur contribution au processus de réformes légales envisagées ainsi que du suivi du processus électoral de sortie de transition. Ainsi, les députés de la CAGIDH ont acquis une meilleure connaissance du système électoral burkinabè et des points de réformes proposés, une meilleure compréhension des réformes électorales en vue, particulièrement l'élection des maires et des PCR au suffrage universel direct, le système de parrainage, la réforme sur les partis politiques, une meilleure compréhension des enjeux et défis de la participation électorale des Burkinabè de l'extérieur et une meilleure connaissance du rôle et de la responsabilité des différents acteurs électoraux en général et ceux du député en particulier.

Il a été notamment relevé la pertinence et l'opportunité de l'organisation du séminaire de renforcement des capacités des députés de la CAGIDH et des recommandations ont été formulées pour une meilleure capitalisation de l'expérience. On peut citer en perspective :

- Envisager l'organisation d'un séminaire de renforcement des capacités des députés de la CAGIDH dans le cadre de la réforme du système partisan ;

- Multiplier les cadres d'échanges entre la CAGIDH, le MATDS et la CENI dans la perspective des réformes électorales en cours ;
- Envisager la possibilité pour le MATDS et la CENI de présenter aux autres commissions de l'ALT, les points de réformes légales envisagées sous le couvert de la CAGIDH ;
- Faire examiner simultanément les réformes sur le code électoral et le code général des collectivités territoriales par la CAGIDH au regard des effets que certaines réformes du code électoral pourraient avoir sur le fonctionnement des collectivités territoriales.

II. L'élaboration des outils stratégiques et opérationnels pour une organisation réussie des élections de sortie de transition

L'un des gages de réussite d'un processus électoral réside dans la planification. Pour ce faire, la CENI a développé des documents d'orientation stratégique et opérationnelle pertinents.

2.1. Les documents d'orientation stratégique

2.1.1. La cartographie des risques électoraux et mesures de mitigation

Tout au long du cycle électoral, des situations ou événements peuvent survenir et avoir un impact négatif sur le déroulement des opérations électorales. L'identification des risques consiste à considérer systématiquement les scénarios possibles qui pourraient avoir un impact négatif sur l'atteinte des objectifs de l'organe de gestion des élections pour après développer des stratégies de mitigation.

A travers une étude, la CENI a identifié des situations de risques qui pourraient intervenir au cours des différentes phases du cycle électoral (pré-électorale, électorale et post-électorale), analysé la probabilité de leur survenance et l'impact qu'ils pourraient avoir sur le travail de la CENI.

Plusieurs mesures de mitigation ont été proposées pour prévenir la survenance des risques ou pour en atténuer les impacts.

2.1.2. La stratégie de communication digitale

La Commission électorale nationale indépendante est surtout visible en période électorale à travers des actions médiatiques. Pourtant, elle mène un travail titanesque en amont et en

année non électorale puisque la préparation aux élections est quasi-permanente. Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de communication digitale et de son plan opérationnel, le diagnostic de la communication digitale de la CENI fait ressortir un fait majeur. Il s'agit de la méconnaissance de la CENI, de ses missions, de ses activités et de l'absence d'une image forte de la CENI en tant qu'institution indépendante. En dehors des publics qui ont des relations directes avec elle, la Commission est mal connue du grand public qui fonde généralement ses appréciations sur des préjugés.

Cette méconnaissance est en partie due à une insuffisance de communication.

Au regard du contexte et des impératifs ci-dessus évoqués, il est apparu nécessaire de doter la CENI d'une stratégie de communication digitale qui devrait contribuer à résoudre ou à répondre aux problématiques suivantes :

- Comment à travers la communication digitale, la CENI peut-elle se rapprocher davantage de son public et lui faire connaître son rôle, ses missions et l'impact de ses actions dans le but de susciter de l'adhésion et de l'engagement ?
- Les valeurs que la CENI devrait incarner sont l'indépendance, la transparence, l'équité. Quel type de communication digitale pour promouvoir ces valeurs ?
- Comment combler le déficit de communication existant entre la CENI et ses partenaires que sont les partis politiques et les OSC ?

De ce qui précède, l'objectif général de la stratégie de communication digitale de la CENI est de contribuer à travers des actions digitales maîtrisées et efficaces à renforcer l'image de marque de la CENI en tant qu'une institution électorale crédible, ouverte et professionnelle.

De façon spécifique, la stratégie vise à :

- ✓ Référencer la CENI sur le web en tant qu'institution en charge de l'organisation des élections ;
- ✓ Accroître la notoriété de la CENI sur le plan national et international ;
- ✓ Faire connaître l'institution et ses missions auprès du grand public ;
- ✓ Faire des plateformes digitales de la CENI, des canaux d'informations et de sensibilisation électorales ;
- ✓ Booster les actions de sensibilisation et d'éducation citoyenne en période électorale et non électorale ;
- ✓ Booster les capacités de communication de la CENI ;
- ✓ Promouvoir l'éveil démocratique des jeunes dans le but d'accroître leur participation aux élections ;

- ✓ Utiliser le digital comme levier de sensibilisation majeur pour susciter l'engouement auprès des publics cibles en période électorale ;
- ✓ Veiller sur la réputation web de la CENI ;
- ✓ Renforcer les capacités de la CENI en matière de veille digitale ;
- ✓ Utiliser le digital comme moyen de communication pour prévenir la désinformation électorale et y répondre de façon proactive.

Ce document stratégique de communication est arrimé à un plan opérationnel de mise en œuvre ainsi que de chartes et guides d'utilisation des médias sociaux. La singularité d'une institution comme la CENI à l'ère du numérique impose un certain nombre de garde-fous à instaurer et à maîtriser. C'est pourquoi, en plus des cibles externes, la stratégie de communication digitale de la CENI accorde une place de choix à la cible interne.

En effet, la mise en œuvre réussie de la stratégie nécessite que les commissaires, le personnel technique et administratif, les démembrés ou toute autre partie prenante soient outillés de manière idoine. C'est pourquoi, le plan de déploiement de la stratégie de communication digitale prévoit des sessions de recyclage et de renforcement de capacités dans le but que tous les contours de la stratégie soient maîtrisés par les parties prenantes.

Le plan stratégique et opérationnel de communication digitale de la CENI est élaboré dans le but de renforcer la communication institutionnelle de la Commission. Elle découle d'une volonté affichée de construire une e-réputation de l'organe chargé de l'organisation des élections et d'accroître sa notoriété dans un Burkina en pleine mutation.

2.1.3. La stratégie genre de la CENI

L'analyse des listes de candidatures présentées par l'ensemble des 126 partis, formations politiques et regroupements d'indépendants en lice pour les élections législatives de 2020, révèle que la participation des femmes aux dites élections, en tant que candidates a été particulièrement faible. En effet, les statistiques révèlent que pour, les listes nationales, sur un total de 5 328 candidats titulaires, 3 881 étaient des hommes contre 1 447 femmes (soit 27,16%). Quant aux candidats suppléants, sur un total de 5 328 candidats 3 639 étaient des hommes contre 1 689 femmes.

S'agissant des listes provinciales, sur 488 listes, où il a été positionné des femmes comme titulaire, on note que pour les positions de titulaire 1 et 2, on a respectivement 45 et 119 femmes au poste de premiers titulaires, contre 443 et 369 hommes pour les mêmes positionnements. Un total de 220 listes provinciales ne comportait que des hommes comme candidats.

Au sortir des élections couplées du 22 novembre 2020, la cellule genre a organisé en juin 2021, un atelier d'évaluation de la contribution de la CENI au processus électoral de 2020 dans une perspective genre en collaboration avec la Fondation Internationale pour les systèmes électoraux (IFES). L'objectif général était de tirer les leçons du scrutin afin de pouvoir élaborer des stratégies et des actions pour améliorer la participation des femmes aux futures échéances électorales. En outre, à la suite de cette évaluation, un audit genre de l'institution a été mené par le Cadre de concertation des organisations et acteurs intervenant sur le genre et la participation citoyenne des femmes au Burkina Faso.

De l'évaluation du processus électoral de 2020 et de l'audit réalisé, il ressort que la CENI n'est pas une institution « genre sensible ». Des recommandations ont été donc formulées en vue de corriger certaines de ces insuffisances dont l'élaboration d'une stratégie genre de la CENI dont l'objectif global est d'aboutir à l'organisation d'élections inclusives par une contribution à l'intégration de la dimension genre dans les projets et programmes de la CENI et à toutes les étapes de la conduite des processus électoraux.

La stratégie est assortie d'un plan d'actions. Elle fait ressortir l'état des lieux de la prise en compte du genre au Burkina Faso à travers la présentation du contexte et du diagnostic, les facteurs qui expliquent cet état des lieux et les défis à relever. Elle présente ensuite le cadre juridique international ainsi que national relatif à la question du genre et expose dans sa troisième partie, la stratégie développée pour la prise en charge de la question du genre dans le processus électoral en exposant les objectifs attendus et les résultats ainsi que le plan d'actions y relatif.

Le plan d'actions est basé sur les objectifs suivants :

- Développer une approche intégrée de la question de l'égalité entre les sexes au sein de la CENI ;
- Améliorer la participation des femmes à toutes les étapes du processus électoral, en particulier, en tant qu'électrices et candidates ;
- Encourager les parties prenantes, en particulier les partis politiques, les autorités traditionnelles et religieuses, les OSC et les médias, à soutenir une participation accrue des femmes.

Les activités sont essentiellement des activités de renforcement des capacités de la CENI, des partis politiques et des plaidoyers/lobbying auprès de certains acteurs politiques en faveur de l'intégration du genre dans les processus électoraux. La stratégie couvre la période de 2023 à 2025.

Le financement des activités de la cellule pour la promotion du genre est assuré par le budget de la CENI, les appuis budgétaires des partenaires techniques et financiers (PTF) de la CENI et des projets et programmes intervenant dans la promotion du genre.

2.1.4. La stratégie de lutte contre la corruption électorale



Dans le cadre du Projet d'appui aux processus électoraux (PAPE), la CENI a initié en collaboration avec l'Autorité supérieure du contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE/LC), l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la corruption électorale. L'objectif visé est de mettre à la disposition des acteurs, un outil qui permette d'assurer un processus électoral apaisé.

En prélude à l'élaboration de cet outil, un atelier diagnostique de l'état de la corruption électorale a été organisé par la CENI avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de la prévention et de la répression de la corruption en général, et de la corruption électorale en particulier. Il s'agit du ministère en charge de la Justice et celui en charge de l'administration territoriale, de la Cour des comptes, du Tribunal de grande instance Ouaga 1, des partis politiques toutes tendances confondues, du National Democratic Institute (NDI), de la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES), des représentants des organisations de la société civile (CODEL, Conseil National des Organisations de la Société Civile, REN-LAC, CGD, GERDESS, AJEA, ARGABURKINA, SBDC, CIFOEB).

L'atelier a permis de réaliser un diagnostic assez exhaustif de la corruption en matière électorale, ses causes, manifestations et conséquences, sur la base de ce diagnostic, de rédiger la note de cadrage pour l'élaboration de la stratégie de lutte contre la corruption électorale. Il a également permis de rédiger les termes de référence pour le recrutement du consultant devant mener les travaux d'élaboration de la stratégie.

Au bout du processus de recrutement, le cabinet Africa Label Group (ALG) a été retenu. La réunion de cadrage avec le consultant s'est tenue le 24 mai 2023 au siège de l'ASCE/LC. Conformément à la présentation de l'expert, la stratégie sera bâtie sur les axes et est assorti d'un plan d'actions et d'un budget. Le consultant a transmis son rapport diagnostic faisant ressortir la définition de certains concepts liés à la corruption électorale, l'état des lieux de la corruption électorale au Burkina Faso, un inventaire des mécanismes existant pour lutter contre la corruption électorale, une étude comparée de la corruption électorale et des mécanismes de lutte connus dans d'autres pays et la synthèse des constats du diagnostic. Un comité est mis en place pour le suivi de l'élaboration de la stratégie. La stratégie est conduite conjointement par l'ASCE/LC et la CENI.

2.2. Les documents de planification opérationnelle

2.2.1. Le plan opérationnel d'organisation des élections de sortie de transition

Le plan opérationnel pour les consultations électorales de sortie de transition est un document d'orientation capital pour la CENI mais aussi pour les autres parties prenantes des élections. Le document présente les défis du processus électoral de sortie de transition, le cadre juridique actuel ainsi que les arbitrages clés à faire aux différentes phases du cycle électoral (pré-électorale, électorale et post-électorale). Il traite en outre des options à lever et les délais dans lesquels les options doivent être faites.

Les principales étapes et des chemins critiques sont présentés pour les réformes du cadre légal, la cartographie électorale, l'établissement des listes électorales, la logistique électorale, les candidatures, le recrutement et la formation des agents électoraux, l'établissement des résultats. Des questions transversales sur la sécurisation du processus électoral et la gestion du vote des personnes déplacées internes ont été abordées.

Le plan opérationnel est en outre assorti d'un chronogramme détaillé qui constitue un tableau de bord principal du suivi. Il recense près de 330 tâches primaires, administratives, techniques et opérationnelles, leurs durées respectives, les entités responsables de leur réalisation, ainsi que les principaux liens de succession logique (définition de toutes les tâches préalables dont la finalisation est indispensable au démarrage d'une tâche donnée). Ce chronogramme détaillé permet à la CENI, l'identification immédiate des conséquences opérationnelles de tout retard constaté ou anticipé dans la réalisation d'une tâche donnée sur l'ensemble des chemins critiques tributaires de sa réalisation.

2.2.2. Le plan de formation (des personnels électoraux) de la CENI

La bonne tenue des consultations électorales repose sur une gestion efficace de ressources humaines considérables pour mener successivement trois opérations d'envergure à travers le pays et à l'étranger :

- l'opération de recensement des électeurs pour la révision des listes électorales nécessitant en moyenne 200 superviseurs et 3000 opérateurs de kits ;
- les opérations de vote et de dépouillement mobilisant plus de 110,000 personnes, déployés sur toute l'étendue du territoire national comme dans les représentations diplomatiques et consulaires;
- la centralisation et la compilation des résultats des consultations.

Cette dernière opération requiert la mise en place de centres de compilations nécessitant un certain nombre d'acteurs pour son fonctionnement. Les 368 centres de compilations sont dotés chacun d'un président, d'au moins 1 administrateur, des opérateurs de saisies, des archivistes, des agents de compilation manuel, etc.

Outre l'optimisation des procédures et outils électoraux, le niveau de compétence et la qualité de la formation pratique dispensée à ces agents seront déterminants pour la réussite de l'ensemble du processus électoral.

Des expériences de plusieurs années d'emplois de ce personnel a permis à la CENI de bâtir son modèle de formation sur le modèle de formation en cascade. Néanmoins, suite à certaines insuffisances constatées, il reste des efforts à faire afin de rendre le modèle beaucoup plus performant.

L'objectif général recherché est qu'à terme, la conduite des élections soit assurée par des agents qualifiés et bien outillés. Cela contribue à crédibiliser davantage le processus électoral gage de paix et de confiance. Ainsi, le plan de formation pose une exigence sur la définition des étapes, la description des tâches de chaque étape et le temps utile pour mener à bien cette activité.

Le plan budgétisé sera soumis aux partenaires financiers (PAPE, IFES, ECES...) pour requérir son financement. Après chaque grande étape du processus électoral, le comité de planification et de suivi procède à l'évaluation du niveau de réalisation des objectifs de mise en œuvre, sur la base des indicateurs définis par la CENI.

L'insuffisance des ressources financières, l'instabilité politique et la dégradation de la situation sécuritaire constituent des risques dans la mise en œuvre du plan. Le non-respect des critères de recrutement des agents électoraux à former, de la durée des formations et du calendrier d'exécution des activités pourraient entraver la bonne exécution du plan.

2.2.3. Le plan opérationnel pour l'enrôlement des électeurs

Dans le cadre de la révision du fichier électoral la CENI doit planifier les différentes tâches afin de mener à bien cette mission. Pour y arriver, un plan opérationnel a été élaboré. Il sert de non seulement de référentiel pour les acteurs eux-mêmes mais aussi de document public mise à la disposition de personnes extérieures à l'OGE pour mieux comprendre les actions de la CENI.

Le plan permet d'identifier les différentes actions à mener et d'évaluer les différentes implications en termes de législations, de délais surtout pour ressortir les contraintes et les exigences que la CENI et le gouvernement doivent respecter afin qu'une élection puisse se tenir dans de très bonnes conditions.

Toute la démarche a consisté à décrire les grandes phases de la mise à jour du fichier électoral et leurs exigences afin de permettre à tout partenaire de comprendre les différentes étapes incontournables dans la révision du fichier électoral. Le succès de la mise en œuvre des prescriptions du plan est étroitement lié en l'application et au respect des clauses édictées.

Du reste, la donnée sécuritaire qui est une nouvelle donnée très importante peut porter un frein à la réussite de l'opération d'enrôlement. Il est donc important que des dispositions sérieuses soient prises afin de garantir la sécurité de tous les intervenants.

2.2.4. Le guide de compilation des résultats des élections

La CENI a expérimenté pour la première fois en 2012, un système de compilation électronique des résultats des élections. A cet effet, elle a élaboré un guide de compilation de résultats dont l'objectif est de décrire le processus de traitement électronique des résultats dans les centres de compilation ouverts dans les chefs-lieux des quarante et cinq (45) provinces. Au regard de sa pertinence, cette expérience a été reconduite en 2015 avec l'ouverture de centres communaux de compilation dans les trois cent soixante-huit (368) chefs-lieux de communes et arrondissements que compte le territoire national. Ce système de compilation a permis de proclamer les résultats de l'élection du Président du Faso en 2015 à jour J+1. Cependant, cette compilation a fait l'objet de critiques par certains acteurs politiques qui ont milité pour sa réforme par l'introduction de la compilation manuelle qui sera couplée à la compilation électronique qui se faisait dans ces centres.

Cette réforme a été actée en 2020 à travers la loi modificative du code électoral adoptée le 23 août. Désormais, les résultats des élections font l'objet d'une double compilation : compilation électronique couplée de la compilation manuelle.

Tirant leçon de l'expérience de 2020 sur le déficit de définition de la motion de compilation manuelle et son mode opératoire, la CENI a entrepris d'anticiper pour éviter ces écueils lors des processus à venir par l'élaboration d'un guide et d'un mode opératoire pour cette double compilation.

Pour ce faire, elle a organisé sur financement du PAPE/PNUD, un atelier BRIDGE à Koudougou sur la question, puis une retraite à Loumbila en vue de proposer des documents pertinents qui prennent en compte cette réforme. Ces réflexions ont abouti à la production d'un projet de guide de compilation des résultats, d'un projet de fiche de compilation manuelle et d'un projet de fiche synthèse de compilation des résultats. Ces projets de documents ont été examinés et adoptés par la plénière des commissaires.

Le guide de compilation de résultats donne la description unique qui doit régir la centralisation et la compilation des résultats au niveau des différents centres de compilation situés sur le territoire national et à l'extérieur.

Il donne des précisions sur les définitions de la compilation électronique (celle basée sur l'addition des voix obtenues par les partis/formations politiques ou regroupements d'indépendants sur la base d'un logiciel informatique) et de la compilation manuelle (définie comme le comptage des voix obtenues par partis /formations politiques ou regroupements d'indépendants à base de calculatrices et remplies manuellement sur des fiches conçues à cet effet).

L'intérêt d'un tel guide est qu'il permet la compréhension du mode opératoire de la compilation électronique et manuelle par toutes les parties prenantes, toute chose qui est très capitale pour la réussite de cette opération de calcul et de publication des résultats.

Le déficit de communication sur les exigences en termes de délais pour la mise en œuvre de ce mode opératoire peut être source de tension si par l'application de cette méthode, les résultats des élections ne sont pas publiés dans un délai raisonnable. Il est juste aussi de dire que si la compréhension est gagnée, cette manière de traiter les résultats renforcera la confiance entre les acteurs et sera un ciment pour la crédibilité des résultats pour toujours.

2.2.5. Le guide logistique de la CENI

L'organisation des élections présidentielle et législatives couplées de novembre 2020 au Burkina Faso a été particulièrement marquée par des difficultés au niveau logistique, ce qui a quelque peu compliqué le démarrage du scrutin, du moins dans plusieurs emplacements de vote. Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer ces soucis : délais inconfortables dans le processus d'acquisition du matériel électoral, retard d'approvisionnement des bureaux de vote en matériel électoral, erreurs de conditionnement des kits, erreurs de destinations, etc. Ces constatations ont conduit la CENI à questionner, au moyen d'un atelier technique dédié, son système logistique sur ses points de faiblesse en particulier, pour en tirer les leçons utiles en vue de le rendre plus efficace pour les opérations électorales à venir.

La CENI s'est alors engagée, avec l'appui de ses partenaires, à capitaliser son expérience en gestion logistique par l'élaboration d'un guide logistique. Ce document ambitionne d'une part, d'élever le niveau de professionnalisme des acteurs et d'autre part, de renforcer substantiellement le dispositif logistique de l'OGE, depuis la planification des acquisitions de matériels électoraux jusqu'à leur acheminement dans les bureaux de vote.

Dans le milieu des organismes de gestion des élections, l'on représente souvent l'importance de la logistique électorale par une image devenue presque proverbiale en ces termes : les élections constituent, en temps de paix, la plus grande opération logistique nationale.

L'objectif général visé par l'élaboration du guide est de mettre à la disposition des acteurs de la chaîne logistique de la CENI, un outil de référence de planification et le déploiement du matériel électoral. Le guide logistique, du fait qu'il est inspiré des difficultés rencontrées lors des processus antérieurs, notamment celles relatives au dernier scrutin, devra permettre d'améliorer substantiellement la gestion des opérations logistiques futures.

2.2.6. Le plan opérationnel de communication et d'éducation citoyenne

Dans le cadre de ses missions conférées par le code électoral, la CENI a la lourde responsabilité d'assurer des processus électoraux participatifs et inclusifs, gages d'une démocratie solide. Pour répondre à cet enjeu majeur, la commission a jugé opportun, de se doter de deux documents stratégiques et opérationnels que sont :

- Un plan opérationnel de communication pour les élections de sortie de transition ;
- Un plan stratégique d'éducation citoyenne.

Pour ce faire, la CENI a bénéficié de l'appui de deux experts recrutés et mis à sa disposition dans le cadre de son partenariat avec le PAPE.

- ***Le plan opérationnel de communication***

Sur la base des documents stratégiques dont dispose la direction de la communication et de l'éducation citoyenne, l'expert en communication a été chargé d'élaborer un plan opérationnel de communication en vue des élections de fin de transition. Ce document opérationnel a pour but de répondre de façon pratique, aux besoins de planification en termes de communication dans le domaine électoral.

Le plan opérationnel de communication de la CENI a été adopté et sa mise en œuvre nécessitera la pleine participation des acteurs impliqués dans les processus électoraux.

- ***Le plan stratégique d'éducation citoyenne***

Si la Direction de la communication et de l'éducation citoyenne de la CENI dispose déjà de documents stratégiques de communication, pour son volet éducation citoyenne, elle vient de se doter d'un plan stratégique d'éducation citoyenne. Ce plan stratégique sera certes opérationnalisé lors des élections de fin de transition mais servira à mener des activités en la matière et en continu, dans le but d'assurer un processus électoral participatif et inclusif.

En effet, la CENI met un point d'honneur à la mobilisation des Burkinabè autour de thématiques précises qui vont contribuer à l'édification d'une démocratie solide. Le plan stratégique d'éducation citoyenne vise d'une part, l'amélioration de leur connaissance et de leur compréhension sur la démocratie, et d'autre part, suscite leur implication à l'animation de la vie démocratique au Burkina Faso.

2.2.7. Les budgets électoraux

La transition installée le 14 octobre a réaffirmé la durée de celle-ci à 24 mois, à l'issue desquels des élections doivent être organisées. La CENI, organe en charge de l'organisation matérielle des élections prévoit dans ce cadre la mise en œuvre de trois opérations électorales à savoir : la révision de la liste électorale, le referendum et des élections présidentielle et législatives couplées. A ce titre elle se prépare à mettre en place les conditions de succès de ces processus électoraux. En effet, la question du financement des élections reste une préoccupation importante dans le contexte de défi sécuritaire et humanitaire. Une planification est donc nécessaire. A cet effet, la CENI a élaboré, courant 2022, des projets de budgets électoraux qu'elle a présenté au gouvernement.

L'élaboration des avant-projets de budgets a été faite de manière participative au sein de la CENI. Ces avant-projets de budgets ont été ensuite adoptés par la Plénière des commissaires et transmis au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (MEFP). Les projets de budgets ont fait l'objet d'un atelier d'arbitrage entre les techniciens de la CENI et du MEFP.

Au-delà du contexte national doublement marqué par les crises sécuritaire et humanitaire, l'élaboration et l'arbitrage de ces projets de budgets ont été effectués en tenant compte d'une part, des référentiels d'évaluation financière, notamment la mercuriale 2023, les arrêtés conjoints de prise en charge des acteurs du processus électoral qui ont été relus à cette occasion, l'inventaire du matériel électoral en stock et d'autre part, de l'impact de la situation économique et financière constatée au niveau international.

Le tableau suivant donne les coûts totaux en FCFA de ces différentes échéances électorales.

| Opérations électorales | Montants arbitrés | Ecart | Montants Nécessaires |
|--|--------------------------|----------------------|-----------------------------|
| <i>Révision Liste Electorale</i> | 8 709 660 400 | 174 133 600 | 8 883 794 000 |
| <i>Referendum</i> | 8 908 783 878 | 600 636 850 | 9 509 420 728 |
| <i>Elections Présidentielle et Législatives Couplées</i> | 25 360 679 100 | 2 469 857 876 | 27 830 536 976 |
| Total Général | 42 979 123 378 | 3 244 628 326 | 46 223 751 704 |

Toutefois, la partie « Ecart » qui est l'incidence financière de certaines options techniques n'a pas été prise en compte lors de l'arbitrage des projets de budgets, en l'occurrence la technologie VSAT, l'éducation citoyenne, et les missions spéciales de transport des résultats.

Le tableau suivant présente l'analyse tendancielle et la comparaison des projets de budgets des élections de sortie de transition avec les budgets antérieurs.

| Opérations électorales | Montants | | | |
|--|-----------------|-----------------|----------------|-------------|
| | 2024 | 2020 | 2015 | 2012 |
| <i>Révision Liste Electorale</i> | 8 883 794 000 | 33 845 939 132* | 7 282 414 807 | |
| <i>Referendum</i> | 9 509 420 728 | - | - | |
| <i>Elections Présidentielle et Législatives Couplées</i> | 27 830 536 976 | 21 993 266 421 | 18 906 825 995 | |

| | | | | |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|--|
| Total Général | 46 223 751 704 | 55 839 205 553 | 26 189 240 802 | |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|--|

** dont 18 770 254 019 au titre de la solution technique et les kits.*

La variation des coûts des opérations électorales est surtout tributaire de ceux du matériel électoral et ceux de la technologie utilisée.

Pour une gestion rationnelle et efficiente des ressources mises à la disposition de la CENI dans le cadre des opérations électorales, il a été pris en 2020 pour la première fois, en plus des textes de portée générale déjà existants, des arrêtés conjoints entre le ministère en charge des finances et la CENI. Au nombre de cinq (5), ces arrêtés ont eu pour objectif principal, l'encadrement des prises en charge du personnel intervenant dans le processus électoral aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Cependant, l'application de ces arrêtés lors du processus électoral de 2020 a révélé quelques insuffisances dont il est nécessaire de prendre en compte avant toute autre échéance électorale. Ainsi, les propositions de relecture apportées par la CENI aux cinq (05) arrêtés de 2020 ont été approuvées et validées par le ministère en charge des finances et de nouveaux arrêtés conjoints ont été adoptés en 2023. Ces arrêtés régiront les prochaines opérations électorales. Il s'agit de :

✓ **L'arrêté conjoint n°2023-004/CENI/MEFP du 10 mai 2023**, portant fixation des taux et modalités de rétributions du personnel réquisitionné, des agents électoraux dans le cadre des opérations électorales à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;

✓ **L'arrêté conjoint n°2023-005 /CENI/MEFP du 10 mai 2023**, portant fixation des frais de mission, de déplacement, de transport des membres démembrés et des frais de communication ainsi que des frais de transport du matériel d'enrôlement et électoral par les agents électoraux de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;

✓ **L'arrêté conjoint n°2023-006/CENI/MEFP du 10 mai 2023**, portant prise en charge des frais de fonctionnement des démembrés de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;

✓ **L'arrêté conjoint n°2023-007 /CENI/MEFP du 10 mai 2023**, portant octroi de frais de communication et des frais de déplacement du personnel de la CENI et des agents électoraux dans le cadre des opérations électorales à l'extérieur du pays ;

✓ **L'arrêté conjoint n°2023-008/CENI/MEFP du 10 mai 2023**, portant appui aux commissaires de la CENI, aux autorités administratives déconcentrées et aux tribunaux compétents dans le cadre des opérations électorales.

Il faut souligner qu'en plus des insuffisances constatées dans l'application des arrêtés de 2020, les nouveaux arrêtés ont procédé à l'ajustement de certains taux de prise en charge et ont intégré de nouvelles prises en charge aux regards des exigences du code électoral

Tableau de financement des budgets électoraux :

| Opérations électorales | Financement | | |
|--|-----------------------|------|-----|
| | Couts Totaux | Etat | PTF |
| <i>Révision Liste Electorale</i> | 8 883 794 000 | | |
| <i>Referendum</i> | 9 509 420 728 | | |
| <i>Elections Présidentielle et Législatives Couplées</i> | 27 830 536 976 | | |
| Total Général | 46 223 751 704 | | |

2.3. L'inventaire du matériel électoral

En 2016, après les élections municipales, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a acquis avec l'appui de ses partenaires financiers, des containers pour stocker une partie du matériel électoral dans les 45 provinces du Burkina Faso, en vue de faciliter son déploiement lors des échéances futures.

En 2020, à l'orée des élections couplées présidentielles et législatives, un inventaire physique de ce matériel avait été fait.

En outre, en 2022, dans le cadre de la préparation des élections de sortie de transition (révision des listes électorales, referendum, élections couplées présidentielles et législatives), la CENI a fait la situation exhaustive des stocks de matériel électoral disponibles dans toutes les provinces. Cette situation a déjà permis à la CENI de mieux rationaliser les prévisions d'acquisition dans les projets de budgets électoraux.

PARTIE III : BILAN ADMINISTRATIF, FINANCIER ET COMPTABLE

Au cours de l'année écoulée, la CENI a reçu du ministère en charge des finances, une enveloppe représentant la subvention de l'Etat à elle accordée pour la gestion des dépenses courantes, les dépenses du personnels et autres dépenses liées au fonctionnement de l'institution. Cette partie fait un récapitulatif du bilan du budget de fonctionnement 2022 (2), présente les contributions des éventuelles partenaires (3). Une situation du personnel au cours de la même période a également été exposée dans cette partie (1).

I. Situation des ressources humaines

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a un personnel administratif et technique composé d'une part d'une catégorie de personnel émanant des autres ministères et institutions à travers des mises à disposition et d'autre part, d'un personnel qu'elle a recruté par la procédure des mesures nouvelles ainsi que des contractuels. Ce personnel administratif et technique soutient les membres de la CENI dans la mise en œuvre des missions qui leurs sont assignées. L'effectif des agents de la CENI à ce jour est de cent vingt et un (121) dont 27 femmes et 94 hommes et est composé de plusieurs profils de différentes catégories. La situation du personnel est résumée dans le tableau ci-dessous :

| | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | Catégorie D | Catégorie E | Total |
|--------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| Hommes | 34 | 45 | 05 | 03 | 07 | 94 |
| Femmes | 08 | 14 | 03 | 01 | 01 | 27 |
| Total | 42 | 59 | 08 | 04 | 08 | 121 |

En ce qui concerne la configuration de l'âge de son personnel, le cadet de la CENI a 27 ans et le doyen a 65 ans. La moyenne d'âge à la CENI est de 43,6 ans. Cette moyenne d'âge élevée s'explique par le fait que la CENI fait recours généralement à un personnel déjà qualifié d'autres administrations publiques pour l'accompagner dans ces missions.

Au cours de l'année écoulée, l'effectif du personnel a été dynamique avec des départs et aussi des arrivées.

Au niveau des départs, cinq (05) ont été admis à faire valoir leur droit à la retraite, sept (07) agents en fin de mission ont été mis à disposition dans d'autres structures, un (01) agent temporaire en fin de contrat et trois (03) agents sont en disponibilité pour convenances personnelles.

Pour pallier ces départs, la CENI a étoffé son effectif par des recrutements sur mesures nouvelles et aussi des mises à disposition. Pour les recrutements, trois nouveaux agents de bureau ont été recrutés. En ce qui concerne les mises à disposition, la CENI a enregistré seize (16) nouveaux agents.

II. Bilan de l'exécution du budget « Fonctionnement 2022 »

La source de financement du budget fonctionnement de la CENI est resté le Budget de l'Etat. La subvention de l'Etat pour le fonctionnement de la CENI est reçue sous forme de transferts destinés à la prise en charge des salaires, l'achat de biens et services et la contribution aux organisations internationales dont l'institution est membre.

Au cours de l'année 2022, la CENI a été soutenue par l'Etat notamment pour équilibrer les charges de personnel ainsi que pour le règlement des arriérés de contribution aux organismes internationaux.

Le tableau suivant fait la synthèse des subventions accordées à la CENI.

| Nature de la subvention | Déblocage CID | Déblocage DCIM | Total Recettes Encaissées |
|-------------------------|--------------------|-------------------|---------------------------|
| Personnel | 191 172 000 | 27 000 000 | 218 172 000 |
| Matériel | 249 554 000 | | 215 440 000 |
| Cotisations | 7 000 000 | 11 716 789 | 18 716 789 |
| Totaux | 447 726 000 | 38 716 789 | 452 328 789 |

La subvention initiale accordée à la CENI en 2022 était de **447 726 000 FCFA**. Après la régulation budgétaire de **34 114 000 FCFA** intervenue en cours d'année, l'institution a reçu une subvention pour complément de salaire d'un montant de **27 000 000 FCFA** ainsi que l'autorisation d'utiliser un **reliquat de 2021** d'un montant de **11 716 789 FCFA** pour le paiement des arriérés de cotisation aux Organismes Internationaux. Ce qui a porté le budget modifié à **452 328 789 FCFA**. Au 31 décembre 2022, l'ensemble de ces ressources a été encaissé par l'Agence comptable de la CENI, portant le taux de réalisation à **100%**

Au **31 décembre 2022**, sur le budget initial de **447 726 000 FCFA**, **modifié à 452 328 789 FCFA**, le montant total de **438 719 855 FCFA** a été exécuté portant le taux d'exécution à 97%. Il s'est dégagé un reliquat de **13 608 934 FCFA** constitué des soldes sur les lignes destinées à l'eau (4 720 536 FCFA), à l'électricité (4 575 284 FCFA), au téléphone (821 963 FCFA), à la maintenance (692 819 CFA) et aux cotisations aux organismes (2 798 332 FCFA), qui ont tous été reversés au budget de l'Etat en 2023. Le tableau ci-dessous fait la synthèse d'exécution des dépenses de la CENI en 2022.

| Nature de la subvention | Budget initial | Budget Modifié | Exécution | Taux d'exécution | Reliquats |
|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|-------------------------|-------------------|
| Personnel | 191 172 000 | 218 172 000 | 218 172 000 | 100% | 0 |
| Matériel | 249 554 000 | 218 172 000 | 204 629 398 | 93,79% | 10 810 602 |
| Cotisations | 7 000 000 | 18 716 789 | 15 918 457 | 85,04% | 2 798 332 |
| Totaux | 447 726 000 | 452 328 789 | 438 719 855 | 97% | 13 608 934 |

Au titre de l'exercice 2023 de la subvention de l'Etat au profit de la CENI, le montant accordé s'élève à **525 685 000 FCFA**. Au 31 mai 2023, la somme de **260 842 500 FCFA** a été déjà débloquée pour le fonctionnement, soit un taux de **49,62%**.

A la même date, au niveau des dépenses, la somme de **199 344 602 FCFA** a été exécutée correspondant à un taux de **37,95%** qui cache cependant un taux élevé d'exécution au niveau des dépenses de personnel (**61,92%**). Le taux d'exécution des dépenses de matériel se situe à **20,64%** dû au fait que la plupart des marchés des acquisitions de biens et services est envisagé à partir de la fin du deuxième trimestre 2023.

| Nature de la subvention | RECETTES | | | DEPENSES | | |
|--------------------------------|-----------------------|----------------------------------|----------------------------|-----------------------|--------------------------------|-------------------------|
| | Prévision 2023 | Réalisation au 31/05/2023 | Taux de réalisation | Dotations 2023 | Exécution au 31/05/2023 | Taux d'exécution |
| Personnel | 223 560 000 | 98 280 000 | 43,96% | 223 560 000 | 138 439 123 | 61,92% |

| | | | | | | |
|---------------|------------------------|------------------------|---------------|------------------------|--------------------|---------------|
| Matériel | 295 125 000 | 162 562 500 | 55,08% | 295 125 000 | 60 905 479 | 20,64% |
| Cotisations | 7 000 000 | 0 | - | 7 000 000 | 0 | - |
| Totaux | 525 685 000 | 260 842 500 | 49,62% | 525 685 000 | 199 344 602 | 37,95% |

En dehors de l'insuffisance des dotations pour couvrir certains besoins tels que le mobilier de bureau et les aménagements des bureaux ainsi que le risque d'insuffisance de crédits sur les dépenses de personnel qui se profile au regard du taux d'exécution déjà assez élevé à la fin mai, l'exécution du budget fonctionnement 2023 de la CENI ne rencontre pas de difficulté particulière. Aussi, le Ministère en charge des finances a toujours accordé une suite diligente aux sollicitations sensibles de la CENI, notamment celles relatives aux charges de personnel.

3. Les contributions des partenaires de la CENI en 2023

Au cours du premier semestre de 2023, la CENI a reçu un appui direct d'un seul partenaire technique et financier, en l'occurrence le PAPE, géré par le PNUD. Cet appui financier de **48 651 450 FCFA** a servi à la réalisation de l'inventaire du matériel électoral entreposé dans les containers en province.

PARTIE IV : DEFIS ET PERSPECTIVES DE LA CENI

Dans la perspective de la sortie de transition, la CENI, se prépare pour réussir l'organisation de élections qui devraient contribuer à consolider la démocratie et la paix dans notre pays. Pour ce faire, les défis qui se présentent à l'institution sont assez nombreux.

I. Une mobilisation des acteurs et un consensus sur le processus électoral de sortie de transition

La principale leçon apprise du séminaire sous régional sur la résilience des OGE face au défi sécuritaire porte sur la nécessité d'obtenir un **CONSENSUS** de l'ensemble des parties prenantes sur le processus de sortie de transition et sur les conditions de l'organisation des élections. Des expériences partagées, il est ressorti que le consensus sur le processus de sortie de crise offre plus d'opportunités de cohésion sociale et de paix. Le défi principal pour le Burkina Faso est d'obtenir un consensus sur les réformes électorales annoncées ainsi que sur le calendrier des élections. En effet, un cadre juridique complet, cohérent, compréhensible et débarrassé de toute ambiguïté constitue un premier gage de bonne organisation des élections.

Pour ce faire, la CENI a, comme l'indique certaines des activités exécutées au cours de l'An II du mandat, pris des initiatives avec l'accompagnement de ses partenaires en proposant des points de réformes nécessaires à l'adoption d'un cadre juridique favorable à une meilleure conduite du processus électoral de sortie de transition.

Il appartient donc aux acteurs étatiques et non étatiques, dans une démarche inclusive, de parfaire le processus d'élaboration afin d'aboutir à des lois consensuelles.

Au-delà du cadre juridique, le consensus sur le calendrier électoral peut garantir un processus serein de sortie de transition. Ce consensus pourrait s'établir autour des indicateurs pour engager les premières étapes du cycle électoral, les différents scrutins à organiser (leur agencement) et de la date de ces différents scrutins.

En effet, conformément à la Charte de la Transition qui fixe la fin de la Transition en juillet 2024, la CENI a proposé un calendrier électoral au gouvernement. Ce calendrier électoral prévoit des activités préparatoires dont la mise en œuvre permettra à l'institution de dérouler sereinement et dans les conditions les meilleures, les opérations électorales. Pour ce faire, il est urgent d'engager des discussions avec les acteurs politiques au regard des délais, afin de convenir des préalables indispensables au déroulement du calendrier électoral ou à contrario, la définition de nouvelles échéances consensuelle pour la transition.

II. Un agenda électoral et un chronogramme opérationnel adapté

La CENI à l'instar de toute institution doit se doter d'un programme de fonctionnement. En ce qui concerne la tenue d'une élection c'est d'autant plus crucial au regard des implications que cela demande. L'enjeu est donc de taille avec le contexte sécuritaire actuel couplé aux difficultés liées à la mobilisation des ressources financières et les délais incompressibles à respecter.

La CENI produit son chronogramme d'activités électorales en fonction du projet du gouvernement et selon les termes de la transition. Les activités majeures vont du fonctionnement à la planification de l'activité électorale qui a été autorisée, la révision du fichier et l'organisation d'une élection. La CENI se doit d'attirer l'attention du gouvernement sur les délais et les exigences qu'il faut prendre afin de réussir l'organisation d'une activité électorale.

III. Une mobilisation conséquente des ressources financières et humaines

Comment mobiliser les ressources nécessaires pour tenir des scrutins dans les conditions les meilleures au regard du contexte sécuritaire et humanitaire difficile que connaît le pays depuis un certain temps ? Cela constitue une grande équation dont la résolution passe par la mobilisation à temps des ressources financières. L'objectif est de parvenir à juguler le manque de ressources afin qu'il ne remette pas en cause, la tenue des scrutins électoraux de sortie de transition ou même la qualité de leur organisation.

Pour ce faire, les projets de budgets des opérations électorales ont été élaborés par l'Institution et soumis à l'arbitrage du Ministère en charge des Finances avant leurs approbations par le Gouvernement, principal bailleur de fonds des processus électoraux au Burkina Faso à travers le budget de l'Etat. Toutefois, le Gouvernement fait également recours aux Partenaires Techniques et Financiers à travers une table ronde des bailleurs de fonds ou en bilatérale afin d'obtenir les ressources permettant d'équilibrer le budget des élections. La CENI parvient également à obtenir le financement direct ou indirect de certaines activités électorales à travers des négociations directes avec les partenaires qui interviennent dans le domaine électoral.

CONCLUSION

Le rapport public de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) 2022-2023 constitue un outil essentiel pour évaluer le mandat des acteurs de l'institution en charge de l'organisation des élections au Burkina Faso. Il offre un aperçu détaillé des activités menées par la CENI et met en évidence les points forts ainsi que les défis rencontrés.

En analysant les résultats et les recommandations présentés dans ce rapport, les acteurs politiques, les institutions et la société civile peuvent s'appuyer sur ces informations pour améliorer et renforcer le système électoral du Burkina Faso, garantissant ainsi des élections libres, transparentes, inclusives et démocratiques.

La CENI continue de jouer un rôle crucial dans la promotion de la démocratie et de la stabilité politique au Burkina Faso, et le présent rapport fournit des orientations précieuses pour soutenir cet objectif.

Enfin, le rapport public de la CENI pour l'année 2022 témoigne de l'engagement continu de l'institution envers des processus électoraux démocratiques et acceptés de tous. Dans le contexte sécuritaire que traverse le Burkina Faso, la CENI a fait preuve d'adaptabilité tout en réalisant des avancées stratégiques en préparation à un retour à l'ordre constitutionnel.

La CENI continuera à œuvrer en collaboration avec toutes les parties prenantes afin de renforcer les bases juridiques et opérationnelles des processus électoraux à venir et de consolider ainsi la démocratie au Burkina Faso.

Annexes

- Rapport de synthèse du séminaire international sur le thème « processus électoraux et crise sécuritaire en Afrique Sub-saharienne : résilience des organes de gestion des élections »